



Master 2

Droit de l'Exécution des peines et Droits de l'Homme

Institut de Droit et d'Économie d'Agen

Promotion Marie-Marguerite Mariani 2021-2022

LA MÉDIATION ANIMALE AUPRÈS DES PERSONNES DÉTENUES : UN OUTIL À DISPOSITION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE POUR CONCILIER RÉINSERTION ET SÉCURITÉ DYNAMIQUE ?

Mémoire présenté par Marie SOULARD

Sous la direction de Monsieur Jean-Philippe MAYOL, directeur adjoint de l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire (Agen)

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon directeur de mémoire, M. Jean-Philippe Mayol, qui a accepté de m'accompagner dans ce travail de mémoire. Merci pour vos précieux conseils, vos réponses si rapides et vos relectures.

Je voudrais également remercier les structures et les personnes qui m'ont accueillies en stage : tout d'abord, le personnel du centre pénitentiaire pour femmes de Rennes (35) avec sa directrice Madame Sousset, ses secrétaires, et les femmes détenues qui ont bien voulu échanger avec moi sur la médiation animale, puis la ferme de la Butte Pinson à Montmagny (93) avec ses encadrants, ses bénévoles, ses « fermiers tigistes », les jeunes en service civique et autres stagiaires, et enfin Frédérique Gauthier et son association l'AMAC14 ainsi la maison d'arrêt de Caen (14).

Je remercie aussi l'ensemble du personnel du centre pénitentiaire de Fresnes, et notamment Mme Bergier, Mme Poyet et M. Bernard ainsi que le personnel du centre pour peines aménagées de Villejuif.

Merci aux professionnels qui ont accepté de répondre à mes questions : Mme Boulay, du CPF de Rennes, Florence Faillat pour la MA de Nanterre, et Catherine Sadoun-Haillard pour Fleury-Mérogis. L'ensemble de ces entretiens m'a permis de mieux cerner les apports de la médiation animale à l'administration pénitentiaire dans sa double mission de réinsertion et de sécurité.

Merci aux chiens (et à leurs maitres et maitresses) qui m'ont montré leurs actions en détention : Igloo et Laponie, Ivoire, Baloo, Lulu, Gospel et Indien, et à leurs nombreux copains qui interviennent partout en France auprès des personnes détenues.

Merci à mes petits cousins Enzo et Hugo, 7 et 5 ans, qui m'ont proposé de rédiger mon mémoire à ma place pour que je rejoigne plus vite leurs jeux, et à Philippe qui m'a accueillie pour rédiger le dit mémoire au calme.

Merci à ma colocataire préférée, Solène, qui a relu ce mémoire.

Merci enfin à Patapouf et Onyl, soutiens fidèles pendant la rédaction de ce mémoire.

LISTE DES ABRÉVIATIONS :

AMAC14 : Association de Médiation Animale du Calvados (département 14)

CAP : Commission d'Application des Peines

CD : Centre de Détention

CP : Centre Pénitentiaire

CPF : Centre Pénitentiaire pour Femmes

CPIP : Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

CPT : Comité européen de Prévention de la Torture et des traitements inhumains et dégradants

DAP : Direction de l'Administration Pénitentiaire

DISP : Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires

ENAP : École Nationale de l'Administration Pénitentiaire

EPM : Établissement Pénitentiaire pour Mineurs

JAP : Juge d'Application des Peines

MA : Maison d'Arrêt

PPSMJ : Personnes Placées Sous Main de Justice

RPE : Règles Pénitentiaires Européennes

SDF : Sans Domicile Fixe

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

UVF : Unité de Vie Familiale

TIG : Travail d'Intérêt Général

SOMMAIRE :

PARTIE 1. LA MÉDIATION ANIMALE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA RÉINSERTION DES PERSONNES DÉTENUES POUR AMORCER UNE DYNAMIQUE DE CHANGEMENT. 8

Chapitre 1. La médiation animale, un soutien pour renouer des liens avec son environnement et devenir autonome sur le chemin de la réinsertion..... 9

Chapitre 2 : Le processus de médiation animale, initiateur d'un travail sur soi et sur ses relations à autrui. 25

PARTIE 2 LA MÉDIATION ANIMALE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ DYNAMIQUE : INSTAURER DES RELATIONS POSITIVES POUR UNE MEILLEURE GESTION DES CONFLITS. 35

Chapitre 1. La médiation animale pour changer le regard porté sur autrui au sein de la détention et construire des relations positives. 38

Chapitre 2. Le processus de médiation animale, un renfort à la mise en œuvre effective de la sécurité dynamique via la construction de relations positives et une meilleure gestion des conflits..... 43

CONCLUSION : 49

- « On ne connaît que les choses que l'on apprivoise, dit le renard. Les hommes n'ont plus le temps de rien connaître. Ils achètent des choses toutes faites chez les marchands. Mais comme il n'existe point de marchands d'amis, les hommes n'ont plus d'amis. Si tu veux un ami, apprivoise-moi ! »
- « Que faut-il faire ? » dit le petit prince.

- « Il faut être très patient, répondit le renard. Tu t'assoiras d'abord un peu loin de moi, comme ça, dans l'herbe. Je te regarderai du coin de l'œil et tu ne diras rien. Le langage est source de malentendus. Mais, chaque jour, tu pourras t'asseoir un peu plus près... »

Le Petit Prince, Antoine de St Exupéry, Gallimard, 1943

INTRODUCTION

Ces photographies ont marqué les esprits du monde entier. Quatre millions d'Ukrainiens ont dû quitter leur pays pour fuir la guerre et, alors que particulièrement restreints dans ce qu'ils pouvaient emporter, un certain nombre d'entre eux ont choisi de privilégier leur animal de compagnie à d'autres effets personnels. Pourquoi faire un tel choix quand sa vie est en danger ? Probablement parce que « *le chien est leur compagnon, [qu'] il fait partie de leur famille. C'est aussi [leur] confident, la personne qui les protège et celle qui les tient au chaud quand il fait froid.* »¹

Les bienfaits des relations entre un animal et un humain ne sont plus à démontrer, et sont utilisés depuis le IX^e siècle au profit de la santé physique ou psychique de l'homme. Des malades en convalescence à Gheel (Belgique) se voyaient confier des oiseaux pour les aider à retrouver leur joie de vivre et leur confiance en eux. Pour autant, la coopération d'animaux dans une démarche thérapeutique ne prit véritablement son essor qu'à partir de la seconde moitié du XX^e siècle, avec le pédopsychiatre américain, Boris Levinson. Un jour, ce dernier reçut en urgence un jeune garçon autiste John, qui allait être placé en institution. John, mutique, caressa et prodigua toutes sortes d'attentions à la chienne du médecin, exceptionnellement présente. À la fin de l'entretien, il demanda au médecin quand il pourrait revenir jouer avec son nouvel ami. Par la suite, le médecin utilisa sa chienne Jingles lors de ses rencontres avec John, ce qui conduisit à une très nette amélioration de l'état de l'enfant. Le pédopsychiatre parla alors pour la première fois du rôle de « *catalyseur social* » que pouvait tenir un animal envers un humain. Il écrivit alors sur l'utilisation des animaux dans le traitement des désordres psychologiques. La « *pet-oriented child psychotherapy* »² (1969) (thérapie infantile assistée par l'animal) était née. Le chien fut décrit comme un catalyseur entre le thérapeute et le malade, voire comme un « *co-thérapeute* »³. Il fut ensuite progressivement utilisé par des professionnels pour faciliter leur relation avec différents publics, comme des personnes atteintes d'un handicap moteur ou mental, des personnes âgées présentant des troubles cognitifs, des personnes hospitalisées, ou encore des jeunes en difficulté ou en danger.

¹ J. VACHON et E. VARINI, "Quand les animaux entrent en piste", Actualités Sociales Hebdomadaires Magazine, n°26, 4 avril 2008, p. 17.

² Boris LEVINSON (1969). *Pet oriented child psychotherapy*, Charles C, Thomas Pub.

³ Boris LEVINSON (1962), « *the dog as co-therapist* » mental hygiene, 46, pp 59-65.

Aujourd'hui, la médiation animale, aussi appelée zoothérapie outre-Atlantique, désigne la « *mise en relation intentionnelle entre l'homme et l'animal domestique ou familier dans le cadre d'un programme social, thérapeutique ou éducatif, dans l'intérêt de l'un et le respect de l'autre. Ainsi, les actions de médiation animale conjuguent la mise en valeur des capacités d'aide de l'animal et la qualité de la relation nouée entre l'animal et l'humain* »⁴. De manière générale, elle vise à « *renforcer et compléter l'action entreprise par les soignants, psychologues et travailleurs sociaux en faveur de populations confrontées à des handicaps sociaux, physiques, mentaux, sensoriels ou psychiques* »⁵. À ce jour, de nombreuses structures font appel à des intervenants en médiation animale : établissements sanitaires, sociaux ou médicaux centres éducatifs fermés, lieux de vie conventionnés, centres sociaux ou encore établissements pénitentiaires. Les animaux choisis dépendent de l'objectif recherché et de la population visée : on trouve ainsi des chiens, des chevaux, des rongeurs, mais aussi des ânes⁶, des chats ou des oiseaux. L'activité peut se dérouler selon des processus différents, comme des interventions ponctuelles du médiateur avec ses animaux au sein d'un établissement, ou bien de sorties exceptionnelles ou de permissions des personnes détenues pour rencontrer l'animal ou encore par la présence à demeure d'animaux, comme à la MA de Strasbourg. De manière générale, la médiation animale vise trois objectifs principaux et cumulables : thérapeutique (le soin), éducatif (apprendre à se rendre responsable et utile) et social (stimuler la communication, retrouver sa place dans la société)⁷. Des desseins également partagés par l'administration pénitentiaire, qui doit parvenir à concilier mission de réinsertion⁸ et maintien de la sécurité

⁴ Définition donnée par un groupe d'experts missionnés par la fondation Adrienne et Pierre SOMMER, en 2008. La fondation A & P Sommer soutient financièrement les activités de médiation animale dans différents secteurs (éducatif, sanitaire, sociale ou encore judiciaire). Elle a été créée par Pierre Sommer (1909-2002) et son épouse Adrienne (1902-2003), et finance 90% des actions de médiation animale en milieu carcéral en France.

⁵ FONDATION A & P SOMMER, médiation animale et prisons, cahier n°4, les cahiers de la fondation Adrienne et pierre sommer. p.9

⁶ De la médiation par les ânes est proposée à la prison cantonale de Saxerriet, en Suisse.

⁷ Les bénéfices de la médiation animale selon la fondation A & P SOMMER. Source : <https://fondation-apsommer.org/3-benefices-de-la-mediation-animale/> (site consulté le 4 avril 2022)

⁸ La **réinsertion** est l'aboutissement un processus visant à réintroduire de manière physique, psychologique, professionnelle et sociale une personne détenue dans la société civile, à l'issue de sa peine pénale, afin qu'elle soit réintégrée à la société, trouve une forme de stabilité et ne commette pas de nouvelle infraction : c'est-à-dire le retour à un état de non délinquance.(selon Aude BERTRAND MIRKOVIC, réinsertion dans « dictionnaire des sciences criminelles » sous la direction de Gérard LOPEZ et Stamatios TZITZIS, chez Dalloz, 2004, p. 816.). Cette mission du service pénitentiaire est apparue au milieu du XXe siècle, avec le mouvement de la défense sociale nouvelle qui prônait la resocialisation de délinquant « *par un traitement approprié, respectueux de sa dignité et lui apportant l'assistance nécessaire* » (Bernard BOULOC, pénologie, 3e édition, Paris, Dalloz (2005), p.21) La réforme Amor de 1945 s'en inspirera pour

pénitentiaire. Dans ce mémoire, nous travaillerons sur ce que la médiation animale peut apporter au travail de conciliation des missions de réinsertion et de sécurité⁹.

L'intervention d'animaux dans les prisons s'est d'abord développée aux États Unis. En 1974, le centre de détention Oakwood Forensic Center à Lima (Ohio) fut l'un des premiers à ouvrir ses portes aux animaux : certains détenus dépressifs et mutiques avaient sauvé un moineau blessé, et cette action de groupe avait amélioré leur comportement vis-à-vis des surveillants. À partir de cette expérience, une étude fut menée entre deux unités ayant le même type de personnes détenues : dans celle qui avait des animaux, on constata une baisse de l'anxiété et de la prise des médicaments, tandis que dans l'unité sans animaux on observa de nombreuses tentatives de suicides. Sur la base de cette étude, la médiation animale se développa au sein des prisons américaines, notamment pour améliorer les relations sociales en détention, pour permettre aux personnes détenues d'acquérir des compétences en soins animaliers et ainsi lutter contre la récidive via la réinsertion professionnelle. L'introduction de la médiation animale en milieu carcéral français est nettement plus contemporaine et fait suite à des événements particuliers : dans les années 90, à la suite d'une vague de suicides à la maison d'arrêt d'Angers, le directeur proposa un projet de médiation avec des chevaux du centre hippique d'Angers. Les résultats furent significatifs, si bien ce dernier renouvela l'expérience lors de l'ouverture en 2004 du centre pénitentiaire de Toulon-la Farlède. En 2008, Patricia Arnoux, formée à la zoothérapie à Québec, intervint pour la première fois avec un chien, un cochon d'inde et une tourterelle à la maison d'arrêt de Strasbourg, à la suite du suicide de deux mineurs. Puis ce fut au tour de Catherine Mercier, psychologue au centre pénitentiaire pour femmes de Rennes de

faire de l'amendement du condamné l'un des objectifs essentiels de la peine. L'objectif de réinsertion des personnes condamnées sera ensuite affirmé dans les règles pénitentiaires européennes (RPE) de 1973 – révisées en -1987, 2006 et 2020-, dans la loi pénitentiaire de 2009 (art 2 et 24) et celle du 15 août 2014, ainsi que dans la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans un arrêt Murray c. Pays-Bas de 2016, aux paragraphes 101 et 102.: « *Si le châtement demeure l'un des objectifs de la détention, les politiques pénales européennes mettent désormais l'accent sur l'objectif de réinsertion poursuivi par la détention (...)* ». Cette mission incombe en partie au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), mais les agents de surveillance pénitentiaire doivent également y contribuer. Afin d'accompagner la personne détenue dans sa réinsertion, les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP) se basent sur la création d'un projet de vie avec la personne détenue, en tenant compte de l'hébergement, la formation et l'emploi, la vie sociale, familiale et amicale ou encore les éventuels soins médicaux.

⁹ Dans le cadre du monde pénitentiaire, **la sécurité** se définit par le « maintien de l'ordre et de paix sociale » Cette mission confiée au personnel pénitentiaire les mandate à veiller au respect de l'intégrité physique des personnes privées de liberté. La sécurité pénitentiaire peut se définir par trois éléments essentiels qui se soutiennent les uns les autres : la sécurité passive, la sécurité active et la sécurité dynamique.

faire entrer des chevaux pour aider une personne détenue condamnée à 18 ans de prison et ayant une forte appréhension de la sortie. Ensuite, ce fut un projet inédit qui vit le jour en 2010, intitulé « *des Camargues et des Hommes* », programme découpé en différents modules, mené par un psychologue, Thierry Boissin à la maison centrale d'Arles. Depuis, les activités de médiation animale se sont multipliées partout en France, avec différents objectifs pour les usagers : désengagement de la violence, développement de meilleures capacités relationnelles, capacité à se mobiliser dans son parcours de vie ou encore prévention du suicide¹⁰. Aujourd'hui, on compte plus d'une soixantaine d'actions en cours, soit dans plus d'un quart des établissements pénitentiaires¹¹.

Il convient toutefois de rappeler que la médiation animale n'est pas une activité de loisir, à but occupationnel ou récréatif. Certes, des bénéfices psychoaffectifs immédiats sont générés par simple présence de l'animal, mais le projet va au-delà : « *L'idée derrière ça, ce n'est pas juste d'emmener un petit oiseau, un lapin, un machin, etc. pour faire mumuse, il a caressé le chien, etc. Derrière tout ça, il y a un vrai travail pour accéder à l'humain en face de toi et peut-être semer des graines...* » affirme Patricia Arnoux, une des premières intervenantes en médiation animale en milieu carcéral français.¹² La médiation animale en milieu carcéral est un véritable processus¹³ d'accompagnement de la personne détenue, qui doit respecter une procédure mise par écrit¹⁴ dans le projet présenté à la direction de l'établissement pénitentiaire. Ce projet prévoit un nombre précis de séances, les critères de recrutement du public cible, les évaluations à intervalles réguliers ainsi qu'un bilan général à la fin des séances, pour évaluer le chemin parcouru entre le début et la fin du processus. Le projet prévoit également de définir la responsabilité du chef de l'établissement pénitentiaire, notamment quant à l'utilisation éthique de l'animal, et toute autre question ou risque qui doivent être anticipés. Pour que la médiation animale produise des effets bénéfiques, il faut qu'une personne spécialement formée, un psychologue,

¹⁰ FONDATION A & P SOMMER, médiation animale et prisons, cahier n°4, les cahiers de la fondation Adrienne et pierre sommer, p. 5.

¹¹ FONDATION A & P SOMMER, médiation animale et prisons, cahier n°4, les cahiers de la fondation Adrienne et pierre sommer, p. 8.

¹² Patricia ARNOUX, comportementaliste spécialiste de la relation homme chien, formée en zoothérapie et intervenant à la maison d'arrêt de Strasbourg depuis 2008. *Médiation animale en prison, un référentiel pour un nouveau métier* (association Evi'dence)

¹³ Un processus désigne un ensemble d'actions qui s'enchaînent dans le temps avec un but précis, un résultat souhaité.

¹⁴ Cf annexe n°1 (AMAC14, intervention au quartier des mineurs)

l'intervenant en médiation animale ou un soignant effectue les évaluations et bilans. Cet intervenant doit « *reprendre, verbaliser, (et) donner du sens à ce qui se joue pendant la séance (car) l'animal est (seulement) le support grâce auquel la médiation va être possible* »¹⁵.

Or, certaines structures en milieu ouvert comme en milieu fermé choisissent de simplement mettre en contact des Personnes Placées sous Main de Justice (PPSMJ) avec des animaux, sans véritable médiation ni accompagnement spécifique par un professionnel. C'est par exemple le cas à la ferme de l'Espoir de Montmagny (95) qui accueille des personnes condamnées à un Travail d'intérêt Général (TIG)¹⁶. Même si nous citerons quelques exemples d'actions de médiation animale pour des personnes non détenues¹⁷, nous aborderons plus spécifiquement ici le processus de médiation animale, encadré par des professionnels, auprès des personnes détenues en France. Les personnes détenues seront désignées au masculin puisque 96,4% de la population détenue est de genre masculin.¹⁸ De même, pour plus de clarté, les intervenants en médiation animale, bien qu'il s'agisse souvent de femmes, seront désignés au masculin. Enfin, la médiation animale auprès des personnes détenues ayant véritablement commencé il y a une quinzaine d'années en France, nous nous concentrerons sur la période 2008-2022.

Le développement spectaculaire des actions de médiation animale en milieu pénitentiaire français ces dernières années a fait émerger de nouvelles problématiques. Se pose tout d'abord la question de la pérennisation des activités dans le temps : en effet, sur les 10% d'établissements pénitentiaires qui pratiquent la médiation animale, 75% d'entre eux le font depuis moins de 3 ans, et un tiers pratique la médiation équine,

¹⁵ J. ANSORGE JEUNIER, psychologue clinicienne et docteur en psychopathologie et qui a réalisé sa thèse sur la médiation équine – Equimeeting Médiation 2013 *Étude d'un dispositif de médiation animale en milieu carcéral* Fondation A et P Sommer ministère de la Justice. Source : <https://www.energie-cheval.fr/menu-principal/utilisations/anes-et-chevaux-mediateurs/mediation-cheval-en-milieu-carceral/>

¹⁶ Cette sanction pénale est prévue à l'article 131-3 du code pénal, modifié par LOI n°2019-222 du 23 mars 2019.

¹⁷ Comme par exemple : les stages collectifs de médiation animale pour personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général (TIG), mis en place par le SPIP de Paris et l'association So'équithérapie, source : FONDATION A & P SOMMER, médiation animale et prisons, cahier n°4, les cahiers de la fondation Adrienne et pierre sommer, page 22.

¹⁸ Selon les statistiques publiées par le ministère de la justice : source : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/STAT_STMF_2022_06.pdf (chiffres consultés le 7 juillet 2022).

plus coûteuse que la canine¹⁹. À ce jour, le financement des actions est quasi exclusivement assuré par la fondation Adrienne et Pierre Sommer. Il faudrait donc que l'administration pénitentiaire se saisisse du sujet et prenne le relais sur le plan financier. La seconde interrogation concerne l'harmonisation des pratiques. Certaines activités mises en place le sont sans encadrement ni objectifs précis, avec des intervenants non professionnels ou simple amateurs. Afin de crédibiliser les actions tant sur le contenu des activités que sur la qualité des acteurs, il est nécessaire d'encadrer les pratiques et objectifs recherchés. C'est à cette intention qu'a été rédigé le livre blanc, *Médiation animale en prison. Un référentiel pour un nouveau métier*, en 2021, par l'association Evi'dence, à la demande et en partenariat avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP). Enfin, la dernière difficulté est celle de la reconnaissance de l'utilité de la médiation animale par le personnel pénitentiaire, et notamment les surveillants. Afin de les persuader des bénéfices de la médiation animale, l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP) propose un guide d'accompagnement à projet sur ce sujet lors de la formation des élèves. En outre, la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Rennes, convaincue que la médiation animale pouvait contribuer aux objectifs interrégionaux tels que « *le désengagement de la violence, l'appropriation des habiletés relationnelles et la capacité à se mobiliser dans un parcours* » a mis en place en 2018 en un comité de pilotage relatif à la médiation animale. Ce comité avait pour objectif d'établir un « *état des lieux des actions mises en place, d'harmoniser les pratiques et de définir avec les structures pénitentiaires une méthodologie de développement et d'évaluation des actions de médiation animale* »²⁰. Si l'administration pénitentiaire s'intéresse désormais à la médiation animale et à ce qu'elle peut apporter aux personnes dont elle a la charge, le sujet a surtout été traité jusqu'à présent sous l'angle de son introduction en France et de son ancrage au sein des établissements pénitentiaires. Malgré la précarité de certaines actions de médiation animale en milieu carcéral en raison des aléas des financements et autres problématiques citées ci-dessus, son implantation en France paraît aujourd'hui acquise. Il m'a donc semblé intéressant de considérer ce que

¹⁹ Selon le recensement des programmes de médiation animale en France réalisé par la Fondation Adrienne et Pierre Sommer en 2021. P.2 et 5. Source : https://fondation-apsommer.org/wp-content/uploads/2022/02/Fondation-A-et-P-Sommer_RECENSEMENT-NATIONALE-2021.pdf

²⁰ FONDATION A & P SOMMER, médiation animale et prisons, cahier n°4, les cahiers de la fondation Adrienne et pierre sommer, p.49. Le comité a vu le jour sous l'impulsion de Loïc Ben Ghaffar, chef du département des politiques d'insertion de probation et de prévention de la récidive de la DISP de Rennes.

la médiation animale pouvait apporter à l'administration pénitentiaire²¹ dans la mise en œuvre de ses deux missions principales, celle de réinsertion et celle de sécurité. Je m'appuierai sur les points de vue de différents protagonistes (personnes détenues, personnel pénitentiaire, psychologues, personnel médical, entourage et proches de personnes incarcérées).

Mon hypothèse de travail est la suivante : d'une part, que la médiation animale faciliterait le travail de réinsertion des personnes détenues à travers leur accompagnement dans le processus de réinsertion et d'autre part qu'elle participerait à la mission sécuritaire de l'administration pénitentiaire, à travers la co-construction d'une sécurité dynamique tant par le personnel pénitentiaire que les personnes détenues. Je vais donc chercher à démontrer que la médiation animale, lorsqu'elle est mise en place avec rigueur et bien acceptée par le personnel pénitentiaire, peut contribuer à faciliter l'exécution de ses deux missions par l'administration pénitentiaire : la réinsertion et la sécurité. En effet, si mon hypothèse de départ a été véritablement validée lors de mon stage au centre pénitentiaire pour femmes de Rennes, elle a en revanche été beaucoup plus nuancée par mes observations à la maison d'arrêt de Caen. L'utilité de la médiation animale semble ne pas avoir été comprise par l'ensemble du personnel pénitentiaire, ce qui limite fortement son impact tant sur le processus de réinsertion que sur la sécurité dynamique.

En effet, il s'avèrerait que pour certains agents pénitentiaires, missions de sécurité et de réinsertion soient contradictoires voire incompatibles. Il se limitent ainsi à un simple rapport de garde et de surveillance avec les détenus.

Je vais me demander en quoi la médiation animale auprès des personnes détenues peut-elle être un outil à disposition de l'administration pénitentiaire pour l'aider à concilier mission de réinsertion et sécurité dynamique, qui est l'un des éléments de la sécurité pénitentiaire ?

²¹ L'administration pénitentiaire désigne à la fois l'ensemble du personnel qui la compose (le personnel de direction, le personnel de surveillance, le personnel d'insertion et de probation, le personnel administratif, le personnel technique – selon l'article L113-1 du code pénitentiaire-) et à la fois un service public, relevant de la compétence du ministère de la Justice depuis 1911, et qui est chargé d'une double mission : d'une part, «assurer la sécurité intérieure» (Article L113-4 du code pénitentiaire (Créé par ordonnance n°2022-478 du 30 mars 2022)) « via la surveillance des personnes détenues » et d'autre part « contribuer à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire et à la prévention de la récidive (...) via l'individualisation et l'aménagement des personnes des personnes condamnées » (source : Fiche thématique, qu'est ce que l'administration pénitentiaire ? site vie-publique.fr <https://www.vie-publique.fr/fiches/268772-quest-ce-que-ladministration-penitentiaire>). Cette double mission, de sécurité et de réinsertion, est prévue à l'article 2 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 – dénommée ci-après loi pénitentiaire-.

Est-ce que la mission de réinsertion de la personne détenue et la sécurité dynamique en détention sont elles conciliables voire peuvent elles se renforcer mutuellement dans un cercle vertueux ? Est-il envisageable que le processus de réinsertion renforce la sécurité dynamique, et d'autre part que la sécurité dynamique, en travaillant sur les rapports sociaux, contribue à la réinsertion ? Il semblerait que la médiation animale puisse concourir à ce cercle vertueux²² en facilitant la restauration des liens sociaux et des parties meurtries chez la personne détenue, dans une démarche de réinsertion et répondant dans le même temps à un impératif de sécurité grâce à la sécurité dynamique.

Afin d'apporter une réponse à cette problématique, il sera pertinent d'analyser d'une part la médiation animale comme outil au service de la réinsertion des personnes détenues pour amorcer une dynamique de changement (partie 1) et d'autre part la médiation animale au service de la sécurité dynamique en instaurant des relations positives pour une meilleure gestion des conflits (partie 2).

PARTIE 1. LA MÉDIATION ANIMALE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA RÉINSERTION DES PERSONNES DÉTENUES POUR AMORCER UNE DYNAMIQUE DE CHANGEMENT.

« En maison centrale, les personnes détenues purgent de longues peines et perdent la notion du temps. On perçoit aussi un appauvrissement de leur environnement sensoriel, un retrait social et émotionnel, une altération des facultés de compréhension et de jugement et une faible estime de soi. L'équithérapie favorise l'acceptation d'autrui. Elle permet aussi de réfléchir sur ses points de fragilité (la colère, la violence, le repli sur soi) et de se libérer des pulsions destructives afin de prévenir les risques suicidaires. Enfin elle permet de retrouver des repères sociaux et d'exprimer ses émotions sur un mode adapté »²³

Thierry BOISSIN, psychologue à la maison centrale d'Arles

²² Cf p.5 de l'annexe n°1

²³ <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/lequithérapie-en-milieu-carceral-26106.html>

Chapitre 1. La médiation animale, un soutien pour renouer des liens avec son environnement et devenir autonome sur le chemin de la réinsertion.

La médiation animale permet tout d'abord à la personne incarcérée de sortir progressivement de l'isolement en renouant le lien avec elle-même (I) puis l'aide à acquérir différentes habiletés psychosociales nécessaires à sa future réinsertion (II).

I. La médiation animale, une aide pour renouer le lien avec soi-même et avec autrui.

Les premiers effets du processus de médiation animale auprès des personnes détenues sont d'une part la lutte contre la solitude et ses effets délétères (A), et d'autre part l'action contre l'émoussement sensoriel et émotionnel : prendre soin d'autrui pour se reconnecter avec soi même (B).

A. Lutter contre la solitude et ses effets délétères.

La médiation animale permet de combattre la solitude, choisie ou subie (1) mais aussi de retrouver des repères (2) ou encore de diminuer la détresse psychique via la restauration de la communication (3).

1. Combattre la solitude choisie ou subie

Lorsqu'une personne est incarcérée, elle se retrouve privée de la liberté d'aller et venir, et ses liens et relations avec son entourage sont modifiés. Elle peut néanmoins préserver les liens amicaux et familiaux qu'elle avait auparavant grâce au courrier, au téléphone, aux parloirs, à la visiophonie ou encore aux Unités de Vie Familiale (UVF), en vertu des articles L341-1 à L345-7 du code pénitentiaire.

Cependant, certaines personnes détenues²⁴ peuvent être isolées en raison de la prise de distance des proches suite à la commission de l'infraction, de la crainte du contrôle du

²⁴ Le terme de personne détenue désigne l'individu qui fait l'objet d'une mesure privative de liberté par décision de justice ou d'une peine en milieu fermé (Le milieu fermé s'oppose au milieu ouvert, qui désigne l'ensemble des mesures alternatives à l'incarcération qui répondent à une démarche de responsabilisation du condamné. Les personnes faisant l'objet de ces mesures sont placées sous contrôle du juge de l'application des peines et suivies à sa demande par des services pénitentiaires d'insertion et de probation, soit dès le jugement (contrôle judiciaire), lors du jugement (sursis avec mise à l'épreuve, sursis TIG, sursis probatoire, travail d'intérêt général, libération conditionnelle, contrôle judiciaire ou ajournement avec mise à l'épreuve) ou à la suite des modalités d'exécution de la peine d'emprisonnement. Source : justice.gouv.fr, les mots clefs de la justice, lexicque. Source : http://www.justice.gouv.fr/mots-cles/mc_m.html)

courrier par le vagemestre ou de l'écoute des appels téléphoniques, ou encore par le manque de moyens financiers pour téléphoner. D'autres personnes incarcérées choisissent de ne pas nouer de liens avec les autres détenus ou le personnel pénitentiaire. D'autres encore demandent à être isolées physiquement pour se soustraire à la violence de codétenus, en raison de leur vulnérabilité, quand certains sont placés d'office en raison de leur violence au quartier d'isolement ou au quartier disciplinaire pour les sanctionner. Pourtant, la solitude, volontaire ou contrainte, a de nombreux effets néfastes, tant sur la santé physique que mentale. Seule, avec peu d'interactions humaines, la personne incarcérée devient parfois anonyme et peut développer une forme d'asthénie²⁵ qui accompagne le repli sur elle-même. Son mal être croît, de même qu'un sentiment d'insécurité, de défiance vis-à-vis des autres et des institutions, et cela peut la conduire au suicide. « *On ne peut plus voir les autres. La relation avec les autres est une souffrance, ils vous abîment ; (...) je suis toujours sur la défensive, je vis chaque nouvelle venue à ma porte comme une agression* » témoigne une personne détenue condamnée à une longue peine²⁶. Une autre ajoute : « *certains détenus réagissent en sombrant dans la violence quand d'autres deviennent totalement apathiques ou acquièrent une sorte d'analgésie* »²⁷.

Si l'instauration d'une sécurité dynamique pour répondre à ces situations spécifiques de risques auxquels sont exposés certains détenus semble nécessaire, la médiation animale peut contribuer à remédier à cet isolement²⁸. En effet, selon Jessie Ansorge Jeunier, psychologue clinicienne, « *l'animal rend la prison plus humaine, plus accueillante, plus chaleureuse. Coupé du contact avec les animaux, le détenu ressent un enfermement supplémentaire. Faire entrer un animal dans une prison c'est faire rentrer un peu de vie de l'extérieur* »²⁹. Pour « *créer ou recréer des liens sociaux, en utilisant l'animal comme médiateur* »³⁰, des activités de médiation animale peuvent être proposées aux « *personnes détenues qui s'isolent, ne sortent pas ou peu de leurs cellules, manquent de confiance et d'interactions sociales* »³¹. Les effets bénéfiques sont progressifs, parfois longs, et

²⁵ Asthénie : de -sthénie (force, vigueur) et du préfixe privatif a- ; il s'agit d'une faiblesse, d'un état d'épuisement généralisé (<https://www.quare.fr> > santé, consulté le 12 décembre 2021).

²⁶ Section française de l'OIP, témoignage. Source : <https://oip.org/temoignage/les-maux-de-la-prison/>

²⁷ Idem

²⁸ Cf. p.5 de l'annexe n°1

²⁹ J. ANSORGE JEUNIER, art. cit.

³⁰ Jessie ANSORGE JEUNIER, art. cit.

³¹ Laetitia BEAUMONT, *Médiation animale à la prison d'Angers : chiens et lapins apportent réconfort et humanité aux détenus*. Cyprien Mercier pour le Courrier de l'Ouest, publié le 11/06/2022. Source :

émergent avec l'aide de l'intervenant ou du psychologue : « *des gens qui étaient quasiment mutiques, dans un état de prostration complet, se mettent à parler. Ils parlent entre eux, nous font part de leurs impressions* »³². À ce titre, le public principalement ciblé par les activités de médiation animale est composé de personnes détenues en situation de vulnérabilité, de grande détresse, ou très déstructurées. En visant au mieux les personnes vulnérables, la médiation animale a plus de probabilités d'être efficace et d'être un élément de sécurité dynamique. Bien que ce ne soit pas une généralité, il m'a semblé au cours de mes stages que la médiation canine était plutôt utilisée pour les personnes vulnérables, qui peinent à s'affirmer et à s'imposer, et que la médiation équine était d'avantage destinée aux personnes détenues qui peinent à gérer leurs émotions et mettent ainsi autrui en danger par leurs comportements.

2. Retrouver la notion de l'espace-temps

Une des conséquences directes de cette solitude, choisie ou subie, est la perte de notion de l'espace-temps : « *vous perdez le sens de l'orientation, vous ne savez plus où vous êtes, dans quel bâtiment vous êtes, dans quel sens vous êtes, vous perdez tout repère visuel car, à moins d'être dans les étages, vous ne voyez pas grand-chose* »³³ atteste une personne détenue. Une autre complète : « *Les repères temporels disparaissent, on a du mal à situer des dates antérieures. Je rencontre des problèmes avec la mémoire immédiate et j'ai été pendant longtemps sujet à la paramnésie*³⁴, ainsi qu'à une fatigue nerveuse »³⁵. La médiation animale peut contribuer à retrouver la notion du temps, de l'espace ou encore à travailler la mémoire. C'est ainsi que des personnes détenues isolées et démotivées parviennent à retrouver un repère temporel dans leurs semaines grâce à la médiation animale³⁶. De même, une personne fortement isolée peut retrouver ses marques

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/angers-49000/mediation-animale-a-la-prison-d-angers-chiens-et-lapins-apportent-reconfort-et-humanite-aux-detenus-dd495f9e-e62e-11ec-a123-03657fcca7a8>

³² C. GLORIA, infirmière en psychiatrie au SMPR du Val de Reuil. *Ramener des détenus psychotiques vers le soin avec des chevaux*. Les cahiers de la fondation A & P Sommer, n°4 « médiation animale et prisons » p.40.

³³ *La prison des sens interdits*, témoignage pour la section française de l'OIP. Source : <https://oip.org/temoignage/la-prison-des-sens-interdits/> consulté le 4 avril 2022.

³⁴ Paramnésie : illusions de déjà-vu.

³⁵ *Les maux de la prison*, témoignage pour la section française de l'OIP. Source : <https://oip.org/temoignage/les-maux-de-la-prison/> consulté le 4 avril 2022.

³⁶ E. DOUMALIN, pour Ouest France. Un article de Florence Stollesteiner, intitulé *À la maison d'arrêt de Laval, un chien pour apaiser les maux*, publié le 21 février 2022. Source : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/la-val-53000/a-la-maison-d-arret-de-laval-un-chien-pour-apaiser-les-maux-92a89702-8a85-11ec-b1a4-b42f8ae3c7af>

dans l'espace à l'aide de la médiation animale : l'exemple le plus marquant est celui d'une personne condamnée à la réclusion criminelle à perpétuité placée en quartier d'isolement car elle représentait un danger pour elle même et pour les autres. Après 22 ans passés dans ces 9 m² sans aucun lien avec les autres détenus, elle refusait de quitter ce quartier et de commencer une thérapie . Ce n'est que lorsque la médiation équine lui fut proposée qu'elle accepta de sortir de sa cellule pour se rendre dans le terrain de football où avait lieu l'activité. Aujourd'hui, elle vit en détention ordinaire, sort en promenade, continue la thérapie entamée, est mariée, a un enfant et entretient des relations normales avec les autres détenus³⁷. L'activité de médiation lui a donc redonné des repères spatio-temporels et l'a remobilisée.

3. Diminuer sa détresse psychique par la communication et l'échange.

En détention, le taux de suicide est six fois supérieur que dans la population générale³⁸. En effet, avec le temps et parfois l'isolement, « *certain finissent par devenir addicts aux calmants, anti-dépresseurs et toutes sortes de substances. D'autres finissent par se suicider* »³⁹. La lutte contre le suicide est donc l'une des priorités de l'administration pénitentiaire. Cette prévention du suicide, qui est une action de limitation de la violence retournée contre soi-même, concourt à la sécurité dynamique au sein de la détention.

Pour lutter contre les idées suicidaires ou auto-agressives des personnes détenues, la médiation animale peut participer à redonner « *goût à la vie, au bien-être, (et) à l'apaisement* »⁴⁰ aux personnes détenues en souffrance et apporter un « *rayon de soleil dans la brume quotidienne de l'incarcération* »⁴¹. Elle peut également diminuer la détresse psychique et les idées suicidaires des personnes détenues en les invitant à communiquer avec l'intervenant et les participants de l'activité.⁴² Les stagiaires⁴³ trouvent ainsi un espace d'échange et de parole, où ils peuvent se confier, se livrer, parler du passé et surtout rompre avec leur solitude. En effet, lors de ces séances, la personne

³⁷ T. BOISSIN, *Arles, des chevaux au cœur d'une prison pour longues peines*, Les cahiers de la fondation A&P SOMMER, n°4, médiation animale et prisons. P.19.

Entretien avec Thierry Boissin

³⁸ Selon le rapport 2011 de l'OIP – source <http://www.oip.org/>.

³⁹ *Les maux de la prison*, témoignage pour la section française de l'OIP. Source : <https://oip.org/temoignage/les-maux-de-la-prison/> consulté le 4 avril 2022.

⁴⁰ F. GAUTHIER, intervenante en médiation animale à la maison d'arrêt de Caen (14)

⁴¹ P. ARNOUX, *des animaux pour rester des Hommes*, 2014. Éditions 7écrit, p.6.

⁴² Cf Annexe 1 p.3 et p.5

⁴³ Un stagiaire désigne une personne détenue qui participe à l'activité de médiation animale. Ce terme est utilisé car il est plus valorisant et moins péjoratif pour la personne détenue.

détenue « *caresse les animaux, parle, questionne, raconte des choses sur sa vie, évoque des souvenirs... La présence de bêtes en prison est insolite : elle provoque des discussions, délie les langues* »⁴⁴. Un stagiaire déclare : on « *parle de tout. De notre accusation, du temps qu'il fait... Ça nous fait du bien de poser des questions sur l'extérieur. C'est un peu de vie de dehors qui vient dedans* »⁴⁵. Lorsque la personne détenue est suffisamment en confiance et accepte d'échanger, différents thèmes peuvent être abordés avec l'intervenant, tels « *que les émotions, l'estime de soi, le rapport au corps, (ou encore) l'éloignement des familles...* »⁴⁶. Rappelons qu'il est nécessaire qu'un professionnel -et non un amateur- effectue de véritables évaluations et bilans de la personnes détenue et l'accompagne dans son cheminement afin que le processus de médiation animale produise des résultats significatifs.

Nous pouvons donc en déduire que la médiation animale peut permettre aux stagiaires de sortir de leur solitude choisie ou subie, de retrouver la notion de l'espace-temps, de diminuer leurs idées suicidaires et éventuellement d'atteindre des objectifs éducatifs. Elle peut également permettre de lutter contre l'isolement sensoriel et affectif (B) comme nous allons le voir maintenant.

B. Agir contre son émoussement sensoriel et affectif

La médiation animale peut contribuer à stimuler de nouveau les cinq sens de la personne détenue (1) et à renouer avec ses sentiments oubliés et son passé (2).

1. Stimuler de nouveau ses cinq sens

En milieu carcéral, les personnes détenues se retrouvent non seulement privées de liberté mais voient également certains de leurs sens s'appauvrir. D'autres sens s'amplifient fortement, dans un objectif de reconnaissance du milieu et du danger. Leur « *champ sensoriel se réduit à une peau de chagrin, et cette absence de stimulation est l'un des*

⁴⁴ L. MOLLARET, juge d'application des peines à Aurillac, à l'initiative d'un stage de médiation équine pour les auteurs de violences conjugales. *Animaux pour les prisonniers : une façon «de réapprivoiser des personnes* ». Journal Libération du 23 déc. 2019, article de Sarah Finger. Source : https://www.liberation.fr/france/2019/12/23/animaux-pour-les-prisonniers-une-facon-de-reapprivoiser-des-personnes_1770843/

⁴⁵ E. DOUMALIN, art. cit.

⁴⁶ A. VINCENEUX - Nantes : Des chiens à la maison d'arrêt pour évacuer le stress carcéral - article de Frédéric brenon pour le 20 minutes, Publié le 23/02/19. Source : <https://www.20minutes.fr/societe/2457687-20190223-video-nantes-chiens-maison-arret-evacuer-stress-carceral>

aspects les plus difficiles de la peine »⁴⁷. Après quelques temps d’incarcération, on peut noter chez les personnes détenues une baisse de l’odorat, de la vue et du goût⁴⁸ ainsi que des affections et diverses maladies somatiques⁴⁹ souvent liées à cette frustration des sens. Des personnes détenues confirment : « *Vous perdez toutes les odeurs agréables et banales de la vie quotidienne telles que l’herbe mouillée fraîchement coupée, la rosée du matin, les fleurs [...]. (Elles) disparaissent pour laisser place aux odeurs si identifiables aux lieux d’enfermement.* »⁵⁰. Une autre complète : « *On perd le goût. Toute la nourriture est fade, sans sel (...). On perd l’odorat. On perd le toucher. Mais surtout, on perd la vue, avec les grilles apposées aux fenêtres qui assombrissent les cellules (et) les murs qui enlèvent la possibilité de voir à plus de vingt mètres. [...] Tous les sens s’atrophient, sauf l’ouïe qui, elle, se développe à cause du bruit omniprésent. [...] Il est pratiquement impossible de se détendre, de lâcher prise et le bruit incessant peut amplifier l’angoisse, le mal-être, et rend beaucoup plus irritable* »⁵¹. Ce constat est encore plus marqué en quartier d’isolement où le champ sensoriel est fortement réduit. Pourtant, les sens jouent un rôle essentiel à l’équilibre tant physique que psychique de la personne.

À travers l’activité de médiation animale, qu’elle se déroule au sein de l’établissement ou bien à l’extérieur, la plupart des personnes détenues se sentent revivre, reprenant contact avec les sons, les odeurs et les couleurs. Alors que l’activité de médiation animale a lieu dans une petite pièce de la détention, une personne détenue de la maison d’arrêt de Caen confie : « *À chaque fois que je suis avec les chiens, je pense que je suis dehors* »⁵². La médiation animale peut donc contribuer à rouvrir le champ sensoriel des stagiaires⁵³, notamment ceux des quartiers d’isolement. Par ailleurs, « *le lapin et les cochons d’Inde amènent de la sensorialité, que les personnes perdent en milieu carcéral. Prendre soin des animaux, ça pousse ensuite à prendre soin de soi* »⁵⁴.

Ainsi, on constate qu’avec l’aide de la médiation animale, certaines personnes détenues, qui avaient cessé de prendre soin d’elles, de se laver et qui avaient parfois perdu leur

⁴⁷ E. CLAVAIROLY & H. BRACQ-LECA, *La demande de soin psychique en maison d’arrêt*, Dans Le Journal des psychologues 2010/2 (n° 275), pages 65 à 68

⁴⁸ B Gravier, « *La relation clinique en milieu pénitentiaire* », juin 2004.

⁴⁹ Telles que des insuffisances respiratoires, problèmes cardiaques, cancers de l’intestin, de la thyroïde ou encore ulcères d’estomac. Gaulier M. et Esneault M. T., 2002, *Odeurs prisonnières*, Paris, Quintessence.

⁵⁰ Témoignage pour l’OIP, *la prison des sens interdits*. Source : <https://oip.org/temoignage/la-prison-des-sens-interdits/>

⁵¹ Source : témoignage d’un détenu pour l’OIP, *les maux en prison* <https://oip.org/temoignage/les-maux-de-la-prison/>

⁵² Blog de l’AMAC 14, 18 déc. 2013 <https://amac14.skyrock.com/3.html> (consulté le 9 mars 2022)

⁵³ Cf p.5 de l’annexe n°1

⁵⁴ Laëtitia BEAUMONT, art. cit.

estime d'elles-mêmes, reviennent à une forme de bien-être en prenant à nouveau soin de leur corps et de leur apparence physique.

2. Retrouver des sentiments oubliés

Pour d'autres encore, ce contact physique retrouvé permet de renouer avec leur passé, en faisant remonter des sentiments oubliés, des souffrances et des manques antérieurs, et peut favoriser un déclic pour remobiliser la personne. L'auteure du documentaire *« les Caresses de l'Ombre »* témoigne : *« Dans le documentaire, on voit [...] un cheval s'approcher d'une des personnes détenue, Roselyne, et poser sa bouche sur sa tête comme pour l'embrasser. Roselyne craque, se met à pleurer parce que d'un seul coup, l'attitude du cheval a fait ressortir tout ce qui lui faisait du mal et qu'elle avait enfoui au fond d'elle: le manque d'amour, l'estime de soi très abimée... »*. Roselyne confie alors : *« Il me montre toute l'attention que j'aurais aimé avoir »*⁵⁵. Ainsi, grâce au cheval, la personne détenue peut réparer le lien avec elle même, avant d'en recréer avec les autres. En effet, la dernière forme d'isolement en détention est affective. Coupées de liens relationnels, certaines personnes détenues finissent par éprouver peu de sentiments positifs. La relation tissée avec l'animal peut contribuer à la restauration des parties meurtries chez la personne. *« L'âne recherche le contact physique et se laisse caresser. De nombreux détenus se sentent ainsi acceptés, ce qui les détend et les apaise »*⁵⁶. Philippe Pottier, ancien directeur de l'ENAP confirme : *« Les détenus découvrent qu'ils comptent pour quelqu'un. »*⁵⁷. La présence non jugeante de l'animale, qui accueille l'individu tel qu'il est, permet également de restaurer la confiance et l'empathie délaissée de certains. À ce propos, Patricia Arnoux, cite le cas de Skippy, un ancien légionnaire devenu SDF : *« Les premières fois, il restait pendant une heure couchée avec le chien, dans une bulle de contact affective. Moi, je n'existais pas. Après, il a commencé à se*

⁵⁵ Daniele ALET, réalisatrice du documentaire : *« les caresses de l'ombre »*. Interview pour Actu Juridique, intitulé : *Prison : quand le cheval devient passeur de liberté* - Publié le 26/05/2022 - Olivia Dufour (Journaliste). Source : <https://www.actu-juridique.fr/droit-penitentiaire/prison-quand-le-cheval-devient-passeur-de-liberte/>

⁵⁶ Anne Marie DIENER, thérapeute en médiation animale, *La thérapie assistée par les animaux proposée par l'établissement pénitentiaire de Saxerriet donne des résultats surprenants* – bulletin info 1/2013 – informations sur l'exécution des peines et mesures (info prison) source : https://infoprisons.ch/wp-content/uploads/2020/11/bulletin_9_ib-1301-anes_investis_mission_therapeutique.pdf

⁵⁷ Philippe POTTIER, ancien directeur de l'ENAP. *Les relations homme-animal aident-elles à la réinsertion en milieu judiciaire ?* Par : Marianne Vidament, Ifce, INRA. Source : https://mediatheque.ifce.fr/doc_num.php?explnum_id=23133

confier, et j'ai connu toute sa vie »⁵⁸. Avec l'aide de l'animal, la personne incarcérée peut à nouveau s'attacher à un être vivant, qui devient son interlocuteur privilégié, comme l'indique le chien de Patricia Arnoux, à travers la plume de sa maîtresse, dans le livre Des animaux pour rester des hommes : « j'ai rendez-vous avec des personnes qui auraient besoin de moi, [...] je ne les juge pas. Je lis dans leurs yeux de la colère, (...) parfois du désespoir et je tente de leur apporter un peu de douceur et de chaleur, l'espace d'une heure »⁵⁹.

Les acteurs du processus de la médiation peuvent ensuite favoriser l'émergence d'une réflexion et l'évolution de l'attitude sociale. En effet l'attachement d'un animal à un être humain est conditionné à la réciprocité d'une relation positive, aspect sur lequel les acteurs de la médiation animale peuvent travailler avec la personne détenue.

Nous pouvons donc en conclure qu'avec l'aide du processus de médiation animale et surtout des intervenants, la personne détenue peut parvenir à renouer des liens et le dialogue avec autrui. Elle peut entamer un processus de réflexion et de changement, réparer des blessures profondes à l'intérieur d'elle-même (le lien à autrui, ses émotions, ses sentiments, son affection, son besoin d'attention) et ainsi se réconcilier avec son entourage et avec elle-même. Elle peut également, toujours accompagnée par les acteurs du processus de médiation animale réussir à retrouver des émotions et sentiments parfois oubliés, et peu à peu développer ses « life skills »⁶⁰ (II) c'est-à-dire ses « *compétences psychosociales et interpersonnelles servant dans les interactions quotidiennes* »⁶¹, nécessaires à son processus de réinsertion.

⁵⁸ Patricia ARNOUX, pour le journal l'Alsace. *Des animaux pour humaniser la prison*. Texte de Hervé de Chalendar, 08 avr. 2015. Source : <https://www.lalsace.fr/bas-rhin/2015/04/08/des-animaux-pour-humaniser-la-prison>

⁵⁹ P. ARNOUX ; *Des Animaux pour rester des hommes*. Op. Cit. p. 11.

⁶⁰ En français, se traduit par compétences psychosociales ou aptitudes relationnelles ; elles désignent un ensemble de « savoir-être » que la personne acquiert pour pouvoir ensuite s'épanouir en société. Les life skills se divisent en trois catégories : **émotionnelle** (régulation émotionnelle, gestion du stress, estime de soi), **relationnelle** (communication verbale et non verbale, empathie, capacités de résistance et de négociation, coopération et plaidoyer) et enfin **cognitives** (prise de décision, pensée critique et auto-évaluation).

⁶¹ Defining Quality in Education, p. 13, un document présenté par l'UNICEF à la rencontre de l'International Working Group on Education, Florence, Italie, juin 2000 (Working Paper Series of the Education Section, Programme Division, UNICEF). Source : <https://www.grainesdepaix.org/fr/ressources/dictionnaire/life-skills> (consulté le 29 dec 2021)

II. La médiation animale, un chemin vers l'autonomie par l'acquisition d'habiletés psychosociales.

La médiation animale permet dans un premier temps de rompre avec l'isolement et la solitude, et retrouver des émotions oubliées. Elle rendra ensuite possible, avec l'aide de professionnels, l'accompagnement de la personne détenue dans l'acquisition de life skills. Ces compétences favoriseront une réponse efficace « *aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne* » et l'aideront à « *maintenir un état de bien-être subjectif* » afin « *d'adopter un comportement approprié et positif à l'occasion d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement* »⁶². Les ressources acquises faciliteront un « *bien être physique et psychique, une insertion sociale et/ou socioprofessionnelle et un épanouissement personnel* »⁶³. L'individu peut donc progressivement apprendre à mieux se connaître, à modifier ses représentations pour ensuite mieux comprendre l'autre. Les personnes détenues peuvent, avec l'aide du processus de médiation animale et des professionnels, travailler leurs compétences émotionnelles pour apprendre à s'ajuster dans leurs relations à autrui (A) mais aussi acquérir des compétences sociales (B) et cognitives pour prendre des décisions sans être influencé : c'est ce que l'on appelle « l'empowerment »⁶⁴ (C).

A. Travailler ses compétences émotionnelles pour s'ajuster dans ses relations à autrui

Les compétences émotionnelles désignent l'aptitude « *à identifier, à comprendre, à exprimer, à gérer et à utiliser ses émotions et celles d'autrui. Elles jouent un rôle essentiel dans la santé mentale, la santé physique, la performance au travail et les relations sociales* »⁶⁵. Elles permettent de réguler ses émotions, de s'auto-évaluer, de savoir faire face à la perte, au stress ou aux frustrations. Pour cela, la personne doit apprendre à observer et comprendre la signification des comportements des animaux (1), puis être accompagnée par un professionnel dans sa prise de conscience (2) pour enfin savoir comment gérer et exprimer ses émotions (3). Selon Patricia ARNOUX, la médiation

⁶² Définition donnée par OMS en 1993.

⁶³ *Compétences psychosociales et promotion de la santé* /Ireps Bourgogne, novembre 2014, page 5.

⁶⁴ L'empowerment désigne la capacité à prendre des décisions de manière autonome, sans être influencé.

⁶⁵ M. MIKOLAJCZAK. Chapitre 1. *Les compétences émotionnelles : historique et conceptualisation*. Les compétences émotionnelles (2014), pages 1 à 9. Source : <https://www.cairn.info/les-compétences-émotionnelles--9782100712946-page-1.htm#:~:text=Les%20comp%C3%A9tences%20%C3%A9motionnelles%20d%C3%A9signent%20la,tra%20et%20les%20relations%20sociales.>

animale contribue à cette instruction en accompagnant les personnes détenues « *vers une reconstruction globale* » et en les aidant à développer « *leurs propres capacités émotionnelles, sociales et communicatives* ». ⁶⁶

1. Observer et comprendre la signification du comportement des animaux.

De nombreuses personnes incarcérées ont une communication non verbale qui trahit frustration et colère. On retrouve ainsi beaucoup d'impulsivité, de scarifications, de violence ou de gestes brusques chez les personnes détenues. Le cheval, comme le chien, étant une éponge mais aussi un miroir, permettent à la personne détenue de prendre conscience de certaines de ses attitudes et comportements négatifs ignorés jusque là et reflétés par l'animal. Une personne détenue rapporte que le cheval ressent ses émotions, se braque lorsque qu'elle est agressive dans ses manières d'être avec les autres, et lui a ainsi permis de le réaliser. La médiation animale peut donner à la personne détenue la possibilité de se rendre compte de certaines de ses réponses « automatiques », comme par exemple lorsqu'elle rejette systématiquement la faute sur autrui. Anne Marie Diener, qui intervient en détention avec ses ânes, atteste : « *l'âne se montre malin et ne pense généralement qu'à servir ses propres intérêts (...). La situation (est) passionnante (...) lorsque l'âne n'en fait qu'à sa tête. Des sentiments divers et variés et des modèles individuels dont le détenu n'a souvent pas conscience voient le jour. L'échec peut provoquer de la déception, de la frustration et de la colère. Il peut aussi entraîner de la nervosité et une attitude de résignation immédiate. Certains détenus se dénigrent, d'autres rejettent la faute sur l'âne* » ⁶⁷. Lorsque la personne détenue s'interroge face aux comportements de l'animal, l'une des missions des acteurs du processus de médiation animale, et notamment de l'éducateur animalier, est d'expliquer la conduite, l'agissement et le fonctionnement de l'animal pour aider la personne détenue à en interpréter les significations. Son rôle est ensuite d'accompagner humblement et avec bienveillance la personne incarcérée dans cette conscientisation de ses émotions et de ses modes

⁶⁶ P. ARNOUX, de l'association Evi'dence, qui intervient en médiation animale au sein de 4 établissements pénitentiaires de la région Grand Est, dans Compte rendu - Commission d'enquête sur les dysfonctionnements et manquements de la politique pénitentiaire française, du 26 oct. 2021, sur le site de l'Assemblée nationale. Source : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cepolpenit/115cepolpenit2122029_compte-rendu

⁶⁷ Anne Marie DIENER, thérapeute en médiation animale, *La thérapie assistée par les animaux proposée par l'établissement pénitentiaire de Saxerriet donne des résultats surprenants* – bulletin info 1/2013 – informations sur l'exécution des peines et mesures (info prison) source : https://infoprison.ch/wp-content/uploads/2020/11/bulletin_9_ib-1301-anes_investis_mission_therapeutique.pdf

d'expressions, pour ensuite lui apprendre à les connaître et à les nommer pour pouvoir les canaliser par la suite.

2. Être accompagné par un professionnel dans sa prise de conscience émotionnelle.

Peu importe qui guide cette réflexion sur les émotions cachées (psychologue, éducateur ou même intervenant en médiation animale), l'important est que ce travail soit effectué avec sérieux et régularité, et que l'acteur du processus de médiation propose le changement sans l'imposer. Il est en effet incontestable qu'une activité de médiation animale sans aucune relecture avec les personnes détenues, tant sur les émotions nées lors de la séance que sur des sujets plus généraux, ne portera que peu, voire aucun fruit. La présence de l'animal sera certes récréative et permettra peut-être aux personnes incarcérées de sortir de leur isolement, mais elle ne produira aucun bénéfice et ne pourra pas être qualifiée de médiation animale. La connaissance et l'apprentissage des émotions doit être accompagnée par un professionnel à travers la « *réflexion miroir* ». Parallèle entre les comportements de l'animal et ceux de l'humain, la réflexion miroir fournit une réflexion et induit un changement. La personne détenue apprend à nommer ce que l'animal semble ressentir dans son corps mais aussi à reconnaître progressivement et à nuancer les différentes émotions, pour ensuite les transposer sur son propre ressenti. Patricia Arnoux, intervenante en médiation animale à la maison d'arrêt de Strasbourg, note : « *des passerelles se créent entre le détenu et l'animal grâce à la prise de conscience émotionnelle de situations analogues. (...) Par le biais de l'animal, les personnes détenues qui se refusent à travailler certaines thématiques vont s'ouvrir plus facilement en parlant d'abord de l'animal : les réactions et émotions éprouvées par celui-ci pendant la séance permettent de faire des liens avec celles du détenu par exemple* »⁶⁸. Thierry Boissin, psychologue à la centrale d'Arles, ajoute : « *Il ne s'agit pas de faire du cheval, mais de mettre la personne détenue face à ses émotions : la peur, la frustration, la colère peuvent être maîtrisées si on sait comment travailler avec elles. Lors des séances, je travaille avec la personne détenue sur les émotions cachées afin qu'elle utilise activement sa détention pour sa réinsertion* ». ⁶⁹ Cette observation consciente d'autrui puis de soi

⁶⁸ Patricia ARNOUX *la médiation animale, ou comment le chien peut sauver un prisonnier en rupture avec la société ?* article wamiz.com, actu chienne et société. Jeudi 10 janvier 2019. Source : <https://wamiz.com/chiens/actu/mediation-animale-chien-sauver-prisonnier-rupture-societe-14134.html>

⁶⁹ Thierry BOISSIN, psychologue, interview pour le ministère de la justice – accueil – prison et réinsertion - L'Équithérapie en milieu carcéral, une expérience réussie à la maison centrale d'Arles. 10 octobre 2013.

peut permettre à postériori une réflexion sur d'autres sujets plus complexes, comme la question de l'autorité et de la violence. Les chiens comme les chevaux sont des animaux sociaux, qui vivent en groupe, fonctionnant en meute et peuvent servir de base à la réflexion des personnes détenues. *« Pour avoir de l'autorité, on n'est pas obligé d'être violent, et c'est un message qu'on peut bien faire passer à travers les chiens. Le chien dépend d'une organisation sociale très hiérarchisée, très stricte, mais ce n'est pas par la violence que les chiens se tiennent les uns les autres. Dans un système hiérarchique comme celui-ci, on peut s'affirmer autrement que par la violence, et c'est un point de réflexion pour les détenus qui ont des problèmes de violence »*⁷⁰ indique Stephan Mairesse, éducateur canin et intervenant en médiation animale en milieu carcéral, pointant ce thème avec les personnes détenues. Par ce travail progressif de réflexion sur de sujets tels que la violence, la personne détenue évolue dans son processus de réinsertion. Ce travail peut la mener à une réflexion sur les émotions d'autrui et parfois même la conduire à s'interroger sur celles des victimes. Comme en témoigne Patricia Arnoux : *« l'identification des réactions de l'animal, des émotions que ce dernier peut ressentir, peut permettre de développer l'empathie des personnes détenues, de favoriser un travail personnel sur leur violence, de les faire réfléchir aux émotions ressenties par les victimes notamment, et les conduire à travailler sur le vivre ensemble, la manière de se comporter vis à vis d'autrui*⁷¹ ».

Les intervenants en médiation animale ont pour ambition dans un premier temps de favoriser une démarche de maîtrise de soi et de ses émotions chez les stagiaires pour leur permettre ensuite dans un second temps d'entrer en relation de façon appropriée avec autrui (3). À ce propos, Kathleen, intervenante en médiation équine souligne : *« les détenus ont compris que s'ils voulaient que le cheval leur obéisse, ils devaient au préalable le rassurer, et donc passer au-dessus de leurs émotions négatives. Cela nécessite une grande concentration et une vraie maîtrise de soi »*.⁷²

Source : <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/lequitherapie-en-milieu-carceral-26106.html>

⁷⁰ Stéphane MAIRESSE, <https://blog.revolve.team/2020/09/29/mediation-animale-milieu-carceral/> (consulté en décembre 2021)

⁷¹ Patricia ARNOUX, *la médiation animale, ou comment le chien peut sauver un prisonnier en rupture avec la société ? art. cit.*

⁷² Châteauroux : des détenus du Craquelin gèrent leurs émotions au contact des chevaux Publié le 05/04/2022 LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE. Journaliste : Christophe GERVAIS source : <https://www.lanouvellerepublique.fr/chateauroux/chateauroux-des-detenus-du-craquelin-gerent-leurs-emotions-au-contact-des-chevaux>

3. Apprendre la gestion de ses émotions

La personne détenue doit apprendre à gérer et à verbaliser ses émotions, après avoir été guidée dans sa réflexion sur la naissance et les modes d'expression de ces dernières. La gestion des émotions joue un rôle essentiel pour permettre aux personnes détenues de s'ajuster dans leurs relations interpersonnelles⁷³ avec les autres détenus et les surveillants et contribue à favoriser la sécurité dynamique. « *Nos émotions façonnent un prisme modulant notre perception du monde. Elles conditionnent donc directement notre compréhension et nos interactions avec l'environnement* »⁷⁴. Ainsi, apprendre aux stagiaires à gérer leurs émotions, c'est apaiser les relations sociales en détention, réduire la charge de travail du personnel pénitentiaire – qui a moins de conflits à gérer- et donc faciliter le travail auprès des personnes détenues. C'est également donner toutes ses chances au stagiaire de réintégrer la société en diminuant le risque de récidive, notamment lorsque les infractions commises sont liées à la non-gestion des émotions. Les activités organisées avec les animaux jouent un rôle émotionnel important, car elles permettent « *un travail de conscientisation de l'émotion* » pour que les « *personnes l'acceptent et soient en mesure de la gérer pour pouvoir à terme reprendre le contrôle et éviter les passages à l'acte* ». Ce travail sur elles-mêmes permet aux personnes détenues de mieux communiquer sur leurs émotions, les nommer et ainsi diminuer leur frustration et d'éventuelles violences. Au delà des compétences émotionnelles, la médiation animale peut également contribuer à l'obtention de compétences sociales pour le détenu (B).

B. Se doter de compétences relationnelles

Les compétences relationnelles⁷⁵ désignent « *les compétences de communication verbale et non verbale (1), l'empathie (2), mais aussi l'aptitude à coopérer en groupe et à persuader autrui (3)* »⁷⁶.

⁷³ Selon l'approche de Jean GARNEAU & Michelle LARIVEY, psychologues, développée dans l'ouvrage : *L'auto-développement : psychothérapie dans la vie quotidienne*. 2002 Montréal : Red éditeur

⁷⁴ P. GOBIN, émotions et apprentissages (2021), chapitre 9, développement des compétences émotionnelles, p.249

⁷⁵ Les compétences relationnelles sont également qualifiées de sociales, d'interpersonnelles ou de compétences de communication.

⁷⁶ Selon le tableau extrait de *La santé en action*, art. cit., page 13. <https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/369676/3137316>.

1. Décrypter la communication non verbale pour mieux s'adapter

La médiation animale peut aider la personne détenue à développer les compétences sociales cités ci-dessus à travers différents biais. L'individu apprend à écouter et décrypter les messages non verbaux envoyés par l'animal à travers sa posture, son attitude mais aussi à faire attention à ses propres « signaux ». En effet, la communication non verbale, bien que peu en aient conscience, est primordiale dans nos rapports sociaux. Grâce aux chiens, « *les détenus assimilent comment se comporter avec les autres en repérant les besoins de chacun pour ainsi savoir les respecter [...]* ». La personne pourra ensuite « *communiquer avec bienveillance, sans agressivité et en respectant le consentement d'autrui* » et ainsi « *retrouver sa place dans la société* »⁷⁷. Toutefois, il convient à nouveau de rappeler que l'accompagnement et la relecture de la séance jouent un rôle primordial : « *L'animal à lui tout seul ne suffit pas, il faut un accompagnement et une relecture de ce qui s'est passé pendant la séance pour qu'il y ait des fruits, du sens à la médiation : il faut quelqu'un qui décrypte les signes, les symboles et qui amène la personne à formuler son ressenti dans la relation avec l'animal* »⁷⁸. Dans le même sens, le SPIP de Paris a mis en place des stages de médiation équine depuis 2015 pour les personnes condamnées à une mesure de TIG pour des faits de rébellion. Le programme prévoit systématiquement des temps « *d'échange et de questionnement sur la gestion des conflits* »⁷⁹ afin que le stage produise des résultats positifs.

2. Développer son empathie

Par le biais de la médiation animale, la personne détenue peut apprendre à accroître son empathie. Bien souvent, elle ignorait auparavant l'existence de ce pan de sa personnalité en elle. Des personnes détenues parfois brusques et semblant « sans cœur » se mettent à l'écoute de petits animaux, de leurs besoins et s'identifient affectivement à ces derniers, notamment lorsqu'il s'agit d'animaux maltraités et délaissés. C'est par exemple le cas des animaux confiés aux personnes détenues à la Maison d'arrêt de Strasbourg. La référente de ce dispositif évoque le cas d'un petit chinchilla qui avait été brutalisé et abandonné « à

⁷⁷ C. GRILLET et AL DURAND pour De la main à la patte. Source : <https://de-la-main-a-la-patte.fr/le-chien-un-mediateur-en-maison-darret/>

⁷⁸ J. ANSORGE, JEUNIER (2011). « *La médiation équine comme outil thérapeutique* », Le Journal des psychologues 2011/3 (n° 286), p. 52-55.

⁷⁹ L. LUDOWICZ, directeur adjoint du SPIP de Paris, les *programmes de médiation animale : une aide à la réinsertion et à l'accompagnement*, Fondation A & P Sommer, brochure justice et médiation animale. p. 24.

l'extérieur » et qu'elle avait confié à une personne détenue : « *en quelques semaines son comportement a changé, il est devenu plus affectueux, moins sauvage et a repris confiance en l'humain. Tous les deux (ont pansé) leurs blessures respectives et se (sont reconstruits) ensemble* »⁸⁰. Un autre exemple montre l'empathie que peut développer une personne détenue pour un animal, si petit soit il : celui d'un jeune homme de l'EPM de Porcheville, qui avait « *acheté de l'eau minérale (au poisson de l'établissement) car il trouvait que celle du robinet était trop calcaire* »⁸¹.

3. Travailler son aptitude à collaborer en groupe

Enfin, la définition des compétences sociales mentionne l'aptitude à coopérer en groupe. Hormis quelques exceptions où l'activité de médiation animale est mise en place pour une seule personne⁸² lorsque cette dernière est trop déstructurée ou violente, la majorité des activités se déroulent en groupe.

Le processus de médiation animale, par le travail sur la dynamique de groupe et d'entraide, favorise alors l'inter-reconnaissance entre personnes détenues ou bien entre agents de surveillance et personnes détenues. Cette aptitude de coopération influence non seulement le processus de réinsertion mais également l'instauration de la sécurité dynamique au sein de la détention, par la création de relations positives. Par ailleurs, à travers les activités de médiation animale, la personne détenue peut apprendre à persuader autrui. En effet, l'animal n'est pas toujours enclin à réaliser l'exercice demandé ; plutôt que de se décourager, le stagiaire doit apprendre à convaincre et inciter l'animal à aller dans son sens. Il doit l'amadouer en le flattant, et gagner sa confiance pour que l'animal finisse par obtempérer et consentir à réaliser l'exercice. En apprenant à progressivement convaincre l'animal, la personne détenue parviendra à obtenir l'adhésion d'autrui dans divers domaines du quotidien, que ce soit en détention ou bien une fois sa peine finie. Cette capacité, qui apaise les relations sociales, contribue également à la sécurité dynamique au sein des établissements pénitentiaires.

⁸⁰ P. ARNOUX, *la médiation animale, ou comment le chien peut sauver un prisonnier en rupture avec la société ?* art. cit.

⁸¹ A. R. VILAFRANCA pour Actu. Fr du 21 mars 2018 : *Porcheville : des poules emménagent à la prison pour mineurs*. Source : https://actu.fr/ile-de-france/porcheville_78501/porcheville-poules-emmenagent-prison-mineurs_15994793.html

⁸² Ce fut notamment le cas au Centre de Détention (CD) du Port (la Réunion). Une personne détenue qui était dans un quartier ouvert, avec la porte de sa cellule ouverte la journée, refusait de sortir de sa cellule. Grâce à l'intervention des chiens et à l'accompagnement de professionnels, elle a progressivement accepté de sortir.

Enfin, les dernières habiletés que l'on peut acquérir grâce à la médiation animale sont les compétences cognitives (C).

C. Acquérir des compétences cognitives pour prendre ses décisions sans être influencé : l'empowerment

Les compétences cognitives désignent l'ensemble des processus mentaux qui se rapportent à la fonction de connaissance. Elles mettent en jeu la mémoire, le langage, le raisonnement, l'apprentissage, l'intelligence, la résolution de problèmes, la prise de décision, la perception ou l'attention⁸³. Ainsi, l'individu est capable de résoudre des problèmes, de prendre des décisions et de s'affirmer sans être influencé⁸⁴. C'est ce que l'on appelle « l'empowerment »⁸⁵, c'est-à-dire l'apprentissage de la capacité à résister aux sollicitations d'autrui par l'acquisition d'une indépendance de pensée qui conduit à des prises de décisions autonomes. Ces compétences, non imposées mais proposées à la personne détenue, facilitent un travail de réflexion et un changement de leur grille de lecture des situations sociales. Elles permettent à la personne de vivre en accord avec ses propres valeurs et idées ainsi qu'à résister aux incitations dommageables provenant de pairs anti-sociaux. Ces compétences s'acquièrent par une bonne connaissance de soi et une auto-évaluation critique. L'empowerment permet de retrouver une capacité cognitive en prenant des décisions non imposées par l'autre : en cela, il contribue à la sécurité dynamique. La médiation animale peut participer à cet apprentissage, en permettant de « réfléchir sur ses points de fragilité (la colère, la violence, le repli sur soi) »⁸⁶. Elle donne également l'occasion aux personnes détenues de s'affirmer et de résister : en effet, il arrive que les animaux refusent d'obéir. Certains stagiaires influençables ont tendance à laisser facilement tomber et à céder à l'animal. Avec l'aide de l'intervenant, ils apprennent à rester fermes et doux pour conduire l'animal dans le sens qu'ils ont choisi. Devenir plus tenace et manifester clairement sa volonté face à l'animal leur permettra par la suite de savoir dire non aux propositions d'autrui qui leur seraient préjudiciables. Dans le documentaire « *les Caresses de l'Ombre* », Roselyne, l'une des personnes détenues, confie à propos du cheval qui lui a été attribué : « *Hourazi est caractériel et il fait ce qu'il*

⁸³ Selon BRUNER, J.S., GOODNOW, J.J. & AUSTIN, G.A., *A study of thinking*, New York, Wiley, 1956.

⁸⁴ Selon le tableau extrait de *La santé en action*, n° 431, mars 2015, page 13.

⁸⁵ Le terme « *empowerment* », qui signifie littéralement « renforcer ou acquérir du pouvoir », est utilisé abondamment depuis la fin des années 1970 dans des champs divers. Il désigne la capacité « à exercer des choix et à transformer leurs vies » (selon Nina Wallerstein, dans une recherche pour l'OMS)

⁸⁶ T. BOISSIN, art. cit.

veut, il faut que j'arrive à monter au dessus, chose que je ne faisais pas avant, parce que je suis une femme qui aime faire plaisir et qui est très soumise ». ⁸⁷ S'affranchir de la peur de décevoir aidera par la suite la personne incarcérée à repousser des offres qui lui seraient nuisibles et à oser manifester clairement son opinion. Un savoir-être qui lui sera extrêmement favorable non seulement au sein de l'établissement pénitentiaire mais également à sa sortie de détention pour ne pas retomber dans la délinquance ou la criminalité.

Ainsi donc, nous pouvons déduire que le processus de médiation animale, lorsqu'il est bien encadré par des professionnels, peut permettre à la personne détenue de sortir de son isolement et de lutter contre ses conséquences néfastes, mais aussi d'acquérir différentes habiletés psychosociales qui la conduisent sur le chemin d'une sortie bien préparée et d'une réinsertion réussie (CHAPITRE 2).

Chapitre 2 : Le processus de médiation animale, initiateur d'un travail sur soi et sur ses relations à autrui.

Vis-à-vis du processus de réinsertion, la médiation animale peut inciter la personne détenue à faire une introspection ⁸⁸ pour préparer l'avenir (I) mais aussi à restaurer ses liens avec la société extérieure (II).

I. La médiation animale, une incitation à faire une introspection pour préparer au mieux son avenir.

Pour cheminer vers la réinsertion, la personne détenue doit d'une part œuvrer pour reconquérir son estime d'elle-même (A) et d'autre part travailler sur les faits commis et son projet de sortie (B).

⁸⁷ Roselyne, dans le documentaire *Les Caresses de l'Ombre*, de D. ALET, 2022. Lieu URL de la vidéo : <https://youtu.be/TvCjAB2ysGw>, source : <https://www.youtube.com/watch?v=TvCjAB2ysGw>.

⁸⁸ Du latin intro « à l'intérieur » et spectare « regarder », ce qui signifie regarder à l'intérieur de soi. Il s'agit de l'effort fait par une personne qui observe puis analyse ses pensées, ses sentiments, ses motivations et ses états d'âme, et qui réfléchit sur eux à des fins d'investigation psychologique.

A. Reconquérir son estime d'elle même

L'estime de soi repose sur trois piliers⁸⁹: en premier, l'amour de soi, c'est-à-dire s'accepter tel que l'on est, avec son passé, ses qualités et ses défauts, puis la vision de soi ou le regard que l'on porte sur sa propre personne et enfin la confiance en soi, qui est la capacité à se croire capable d'effectuer ou non quelque chose.

La notion d'estime de soi joue un rôle important dans le processus de réinsertion d'une personne détenue car: « *reconquérir une image positive de soi, c'est se donner la possibilité de réintégrer la société dans de bonnes conditions* » et « *ne pas récidiver par la suite* »⁹⁰. Pourtant, certaines personnes incarcérées ont parfois une bien piètre estime d'elles-mêmes. D'une part, quelques unes ont pris le chemin de la délinquance car elles manquaient de confiance en elles et se sentaient valorisées par leurs pairs anti-sociaux, et d'autre part, l'estime des personnes qui sont incarcérées peut quelques fois être dégradée en détention par différents facteurs. Le rapport de la personne incarcérée à son corps peut changer avec les fouilles et le manque d'intimité. Sa personnalité peut se modifier dans une forme d'hyperadaptation à la détention : en effet, pour éviter les conflits et les tensions avec ses codétenus, la personne détenue développe des stratégies d'adaptation qui, si elles sont extrêmement intéressantes en milieu carcéral, lui seront préjudiciables lors de sa sortie de détention. Elle se forge une carapace, verrouille tout sentiment ou émotion et dissimule son identité. Enfin, le regard qu'elle porte sur elle-même peut parfois s'altérer lorsqu'elle a l'impression de n'être qu'un simple numéro d'écrou ou d'être réduite à l'acte qu'elle a commis. Les conséquences de ce manque d'estime de soi peuvent être nombreuses : peu d'interactions avec autrui, dépression, insomnies, inaction par crainte de l'échec, tentatives de suicide, ect... Ces multiples conséquences vont à l'encontre d'un retour serein à la vie libre et de leur réinsertion. Pour retrouver l'estime d'elles-mêmes, les personnes détenues doivent donc apprendre à s'accepter telles qu'elles sont, avec leur passé, mais aussi ajuster le regard qu'elles portent sur elles-mêmes et se croire capables d'effectuer des actions positives et utiles.

Pour y parvenir, la médiation animale peut contribuer à faire naître ou à restaurer chez les personnes détenues leur estime d'elles-mêmes par différents intermédiaires, en les invitant à moins se dissimuler, en les valorisant ou encore en les responsabilisant.

⁸⁹ C. ANDRÉ & F. LELORD, *l'estime de soi, s'aimer pour mieux vivre avec les autres*, 2008, Odile Jacob, 320 p.

⁹⁰ A.M DIENER, art. cit

Tout d'abord, face aux « *codes et règles de la vie carcérale* » qui « *conduisent les détenus à adopter une personnalité plus forte* »⁹¹, la médiation animale peut les aider à redevenir sincères et eux-mêmes. En effet, devant « *l'animal on ne peut pas tricher, la personne va retrouver de l'authenticité et se montrer telle qu'elle est* »⁹².

Ensuite, selon Anne Marie Diener, intervenante en médiation asine, l'activité peut permettre aux détenus « *qui se sentent abandonnés ou qui sont déçus par eux-mêmes* » de se sentir valorisés. Ils « *sont contents de voir que l'animal leur manifeste de l'intérêt et leur accorde sa confiance* ». Lorsque le succès est « *au rendez vous, satisfaction, joie et fierté se font sentir. Les détenus en ressortent avec une meilleure estime d'eux-mêmes et une plus grande confiance en eux.* »⁹³.

Enfin, via la prise de responsabilités et d'initiatives inhérente à l'activité, la personne incarcérée peut parvenir à construire une meilleure image d'elle-même. Sur le modèle de programmes américains tels que le « *Trained Dog Program* » de la prison de l'État du Colorado⁹⁴, certains établissements pénitentiaires comme le centre de détention du Port (la Réunion) confient des chiens errants à des personnes détenues, afin qu'avec l'aide d'éducateurs canins, elles les resocialisent en vue de leur adoption par une famille⁹⁵. Cette tâche contribue à revaloriser les stagiaires et à leur redonner confiance en eux. Aider les personnes incarcérées à retrouver une bonne estime ainsi qu'une image positive d'elles-mêmes peut donc se faire par différents biais : en leur permettant d'être à nouveau elles-mêmes, en les valorisant ou encore en leur donnant des responsabilités ou en leur apprenant un métier qui les aidera à reprendre confiance en leurs capacités. Une fois leur estime restaurée, les personnes détenues seront plus enclines à sortir de leur réserve et de leurs stratégies de dissimulation. Elles pourront ainsi faire des projets et à penser à leur avenir en détention et après leur sortie (B).

⁹¹ Jessie ANSORGE JEUNIER, Equimeeting médiation 2013, art. cit.

⁹² *ibid.*

⁹³ A.-M. DIENER, *loc. cit.*

⁹⁴ Des personnes détenues, avec l'aide d'éducateurs canins, socialisent et éduquent des chiens abandonnés pour qu'ils soient ensuite adoptés par des familles ou qu'ils deviennent des chiens de médiation ou d'assistance. Le programme permet aux détenus « d'acquérir de nouvelles compétences, d'améliorer leur estime de soi et de gagner un salaire (...) ainsi qu'une certification professionnelle en éducation canine ». Source : <https://www.coloradoci.com/serviceproviders/puppy/index.html?p=aboutDogsDiv>

⁹⁵ Jean-Philippe Mayol, "La place du surveillant dans les procédures de fonctionnement", in Paul Mbanzoulou (dir.), Les métiers pénitentiaires : enjeux et évolution, Agen, Les presses de l'ENAP, coll. "Savoirs et pratiques criminologiques", 2015, p. 206.

B. Préparer son avenir à l'aide de la médiation animale

À propos de la détention, une personne détenue confiait : « *c'est violent quand tu rentres, mais c'est violent quand tu sors. Reprendre la liberté est plus dur qu'une peine de prison* »⁹⁶. Retourner dans la vie active après un enfermement peut être particulièrement difficile, les confinements successifs dus à la pandémie de COVID-19 nous l'ont bien montré. La liberté peut sembler vertigineuse à certains condamnés – notamment après avoir subi de longues peines - car dehors, ils seront « *seuls avec le poids du passé, l'angoisse de l'avenir et parfois sans même pouvoir -pour certains- compter sur une famille, en raison des cassures générées par l'épreuve de la justice et de la prison* »⁹⁷. La médiation animale peut alors intervenir pour accompagner ce processus de préparation à la sortie, en favorisant une prise de conscience et un travail sur les faits (1), en aidant les personnes détenues à verbaliser leurs craintes (2) et à dessiner un projet pour la fin de peine et la sortie (3).

1. Accepter de travailler sur les faits commis

Les activités de médiation animale et notamment les permissions encadrées avec les chevaux sont particulièrement riches en termes d'accompagnement à la préparation de la sortie. Elles peuvent être à l'origine d'un déclic, d'une prise de conscience et marquer le début d'un travail de réflexion pour certains, comme en témoigne une personne détenue d'Arles sortie en médiation équine : « *C'est la première fois que je parle de mes actes en huit ans. J'en avait besoin* »⁹⁸. L'activité de médiation animale peut donc permettre à un stagiaire d'évoquer les faits commis et leur origine. Cette réflexion devra ensuite être approfondie avec l'intervenant, le psychologue ou le CPIP.

2. Verbaliser ses craintes

Le processus de médiation animale rend également possible la verbalisation de ses craintes, ses peurs et ses angoisses vis-à-vis de l'extérieur et de la sortie par la personne détenue. Roselyne, l'une des stagiaires que l'on voit dans le film *Les Caresses de l'Ombre*,

⁹⁶ Témoignage d'un détenu pour la section française de l'OIP, intitulé *Les « longues peines » ou la désocialisation organisée*. Le 10 oct. 2018.

⁹⁷ Daniele ALET, art. cit

⁹⁸ Un détenu de la maison Centrale d'Arles, dans la fiche d'évaluation anonyme de l'activité remise par T. Boissin, le psychologue intervenant au sein de l'association Hugo B, qui propose l'activité de médiation équine. Source : <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/lequithérapie-en-milieu-carceral-26106.html> (consulté le 4 avril 2022)

confie au début son inquiétude et son appréhension de la sortie. Au fil des séances de médiation équine et du documentaire, elle retrouve non seulement la force de faire face au monde extérieur, mais aussi le goût de l'avenir. Elle traduit le regard posé sur elle par le cheval comme une autorisation à aller de l'avant : « *désormais, je n'ai qu'une hâte, c'est de sortir* ». ⁹⁹

3. Dessiner son projet d'exécution de peine et de sortie

Le caractère non jugeant du cheval « *amène à travailler sur le regard d'autrui sur soi, et de soi-même sur autrui, mais aussi le regard que l'on porte sur nous-mêmes et nos actes* » ¹⁰⁰ confie un stagiaire en médiation équine à Arles. Au fil de leur réflexion, certains parviennent à prendre « *conscience de leurs souhaits, de leurs désirs et de leurs sentiments* » ¹⁰¹ et ainsi à construire un projet d'exécution des peines mais aussi de sortie qui soit cohérent. Ainsi donc, le processus de médiation animale peut véritablement contribuer à conduire la personne condamnée sur le chemin de la réinsertion, avec l'aide des professionnels, que ce soit en l'aidant à restaurer son estime de lui-même ou en l'accompagnant vers une sortie sereine.

C'est dans cet objectif de réinsertion, c'est-à-dire de sortie préparée et sans récidive, que la médiation animale peut également jouer un rôle en renouant les liens de la personne détenue avec autrui et en restaurant la confiance de la société en la personne. (II)

II. La médiation animale, un appui pour restaurer ses liens avec la société extérieure

Parmi les mécanismes contribuant au travail de réinsertion, outre la capacité à agir sur sa vie et à se représenter l'avenir, les relations à autrui sont essentielles, avec non seulement la construction de relations saines dites « *prosociales* » mais aussi la restauration des relations préexistantes avec la famille (A). La personne détenue doit également essayer de se réinsérer en étant utile à la société pour tenter de regagner sa confiance (B).

⁹⁹ Roselyne, dans le documentaire *Les Carences de l'Ombre*, de D. ALET, 2022.

¹⁰⁰ Jessie ANSORGE JEUNIER, *Equimeeting Médiation 2013* ; art. cit

¹⁰¹ La thérapie assistée par les animaux proposée par l'établissement pénitentiaire de Saxerriet donne des résultats surprenants – bulletin info 1/2013 – informations sur l'exécution des peines et mesures (info prison). Source :

https://infoprison.ch/wp-content/uploads/2020/11/bulletin_9_ib-1301-anes_investis_mission_therapeutique.pdf

A. Retisser du lien avec l'extérieur et rétablir les liens familiaux.

Dans un premier temps, afin d'avancer sur le chemin de la réinsertion, la personne détenue doit construire des relations saines et « *prosociales* »¹⁰². Différents exemples de relations dites « *prosociales* » peuvent être construites, avec l'intervenant en médiation animale par exemple. Ces relations permettent à la personne d'être entourée de manière sécurisée et de diminuer ses risques d'être influencée par des pairs anti-sociaux.

Dans un second temps, « *grâce à (la) relation (avec l'animal), les prisonniers développent des qualités - empathie, estime de soi, responsabilisation - qui leur permettent de reconstruire des liens sociaux et familiaux, plus solides et paisibles* »¹⁰³.

Bien que l'impact de la médiation animale sur les liens de la personne détenue avec l'extérieur et notamment son entourage proche (enfants, parents, conjoint) soit difficilement mesurable, de nombreuses personnes détenues indiquent que l'activité leur a permis de renouer des liens avec leurs proches, notamment en leur donnant l'occasion d'avoir eux aussi quelque chose à partager dans le quotidien monotone de la prison. Ainsi une personne détenue de la maison d'arrêt de Strasbourg, référente d'un petit chinchilla indique : « *Je parle souvent de Tékila dans les lettres à mes enfants. Parler des animaux, ça permet de trouver les mots, d'engager une discussion* »¹⁰⁴. Une autre personne détenue confie : « *J'ai enfin quelque chose à dire au parloir. Après 12 ans de prison, je les écoute, mais je ne pouvais pas raconter grand-chose* ».¹⁰⁵

Outre le support de conversation offert aux personnes détenues, la médiation animale peut conduire certains à réfléchir sur leur parentalité, à faire des formations ou encore à se mobiliser pour retrouver ses enfants. « *Ma sœur et mon fils sont contents de moi depuis que j'ai participé et ils m'encouragent pour y retourner autant de fois que cela est possible. Mon fils est beaucoup plus proche de moi* »¹⁰⁶ souligne une personne détenue à Arles. Karine Bouée, intervenante en médiation équine auprès de personnes détenues du

¹⁰² Un individu est considéré comme prosocial lorsqu'il a des comportements volontaires au bénéfice d'autrui, (tels que l'aide, le partage ou l'empathie) avec l'intention de promouvoir le bien être de l'autre ou de la société.

¹⁰³ L. CARSON, intervenant en médiation animale à la prison de San Quentin (USA), article pour 30 millions d'amis : USA : des prisonniers prennent soin de chiens abandonnés. 2 aouts 2019. Source : <https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/16966-usa-des-prisonniers-prennent-soin-de-chiens-abandonnes/#:~:text=Gr%C3%A2ce%20%C3%A0%20cette%20relation%2C%20les,%2C%20s'%C3%A9meut%20un%20d%C3%A9tenu.>

¹⁰⁴ Une détenue de la maison d'arrêt de Strasbourg, pour le journal l'Alsace. *Des animaux pour humaniser la prison*. Art. cit.

¹⁰⁵ Thierry BOISSIN, art. cit.

¹⁰⁶ J. ANSORGE JEUNIER - *Étude du point de vue psychologique d'un dispositif de médiation animale en milieu carcéral*. Fondation A&P Sommer, des Camargues et des Hommes, p. 60

Val de Reuil, convaincue des bienfaits de cette activité sur les relations familiales a instauré les « poney-parloirs ». Il s'agit d'un parloir à ciel ouvert pour les personnes incarcérées qui sont pères et qui restent sous surveillance de l'administration pénitentiaire. Les journées se déroulent aux beaux jours, entre mai et août. Le matin, l'intervenante forme les personnes détenues à s'occuper des poneys, à mettre la selle et le filet. « *Tout ce que je leur apprend le matin, ils le transmettent aux enfants l'après-midi. On organise ensemble un circuit pédagogique à thèmes selon ce qu'aiment leurs enfants. On peut faire un circuit style superman pour un gamin, sur la reine des neiges pour une autre gamine. Cela les oblige à réfléchir à ce qu'aiment leurs enfants* »¹⁰⁷. L'après midi, alors que les mamans profitent d'un temps juste pour elles, les pères mettent en œuvre les activités et jeux préparés le matin. A 15h30, lors du goûter, les mamans les rejoignent. « *Le premier but c'est de ramener l'enfant à son père, et le deuxième de rassembler la famille autour du projet* ». « *On peut observer que les détenus sont plus calmes après cette activité qui favorise la réinsertion familiale et sociale* »¹⁰⁸ Le bilan de ces séances est si positif que l'activité a été transposée en 2018 au centre pénitentiaire du Havre. De nouveau, les bénéfices notés sont nombreux : oubli du cadre carcéral, retrouvailles hors du contexte pénitentiaire qui peut être impressionnant pour certains enfants ou encore restauration du rôle de père, de sachant, qui apprend à ses enfants. Ainsi une personne détenue témoigne : « *Je connais un peu les chevaux alors j'essaye d'expliquer à mes enfants comment il faut faire* »¹⁰⁹. La personne incarcérée n'est plus uniquement prisonnière, elle est à nouveau père, elle transmet son savoir à ses enfants. Un stagiaire indique : « *Ils sont heureux, ils ne sentent pas que je suis en prison* »¹¹⁰. En période de COVID-19, cela a également permis aux pères de retrouver leur enfant physiquement, de les embrasser et de les prendre dans leurs bras : « *Comme les parloirs sont vitrés en ce moment (en raison du Covid-19), ça nous permet de les toucher, de ne pas les voir derrière une vitre* »¹¹¹. Le maintien de ce lien père-enfant est aussi bien bénéfique pour les pères détenus que nécessaire à l'équilibre des enfants. Cette relation

¹⁰⁷ Karine BOUÉ : son « poney-parloir » ouvre les portes des pénitenciers, source : <https://www.lecheval.fr/article/karine-boue-son-poney-parloir-ouvre-les-portes-des-penitenciers/28095>

¹⁰⁸ Karine BOUÉ, art. cit.

¹⁰⁹ *Pour les papas détenus au Havre, des "poney parloirs" avec leur enfant*, Lundi 27 juillet 2020 - Par Amélie Bonté, France Bleu Normandie (Seine-Maritime - Eure), France Bleu. Source : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/pour-les-papas-detenus-au-havre-des-poney-parloirsavec-leur-enfants-1595254528> (consulté le 7 juin 2022)

¹¹⁰ Ibid.

¹¹¹ Ibid.

parent-enfant peut jouer un rôle important dans le processus de réinsertion du condamné en favorisant des liens qui peuvent être facteurs de protection¹¹² pour la personne condamnée lors de sa sortie. Une raison qui a conduit d'autres établissements, comme la maison d'arrêt d'Hennequin à Troyes, à instaurer une nouvelle forme de médiation animale avec un poney qui déambule au sein des parloirs les mercredis après midis, lors de la visite des enfants, pour apaiser les rencontres et les rendre plus ludiques et agréables¹¹³. Une fois les relations extérieures renouées ou créées, la personne détenue doit tenter de regagner la confiance de la société (B).

B. La médiation animale, un moyen pour tenter de se réinsérer en étant utile à la société ?

Pour se réinsérer, la personne détenue doit changer son comportement et être si possible utile à la société (1) afin que cette dernière puisse changer son appréciation vis-à-vis des personnes détenues (2).

1. Être utile à la société

La personne détenue a un rôle à jouer sur le sens de sa peine. En effet, l'article 130-1 du Code Pénal nous enseigne qu'afin de « *protéger la société, de prévenir la commission de nouvelles infractions et de restaurer l'équilibre social, dans le respect des intérêts de la victime, la peine a pour fonctions : 1° de sanctionner l'auteur de l'infraction ; 2° de favoriser son amendement, son insertion ou sa réinsertion* ». Si certaines finalités sont indépendantes de la volonté du condamné, il peut cependant être acteur de son amendement¹¹⁴, en reconnaissant les faits (travail qu'il a éventuellement pu réaliser via la médiation animale¹¹⁵), en travaillant sur les causes qui l'ont conduit à les commettre et essayer d'y remédier. La médiation animale offre plusieurs possibilités aux condamnés

¹¹² Sont appelés facteurs de protection les facteurs qui diminuent la probabilité de commettre une nouvelle infraction à la sortie de détention. Il existe trois types de facteurs de protection qui ont été dégagés par Vivianne DE VOGEL, Michel DE VRIES ROBBÉ et M. SSTAPEL : les **facteurs internes** (ex. : intelligence, empathie ou contrôle de soi), **motivationnels** (ex. : travail, loisirs, gestion financière, attitude envers l'autorité ou buts dans la vie), et **externes** (ex. : réseaux sociaux, relations intimes et familiale) (De Vogel et al., 2011 ; De Vires, De Vogel, De Spa, 2011)

¹¹³ Troyes : le poney, nouvelle source d'apaisement au parloir, 6 juillet 2022, l'est éclair journal. Source : <https://youtu.be/AbRfvRTDwao>

¹¹⁴ Le terme amendement, du latin *emendare* c'est-à-dire *améliorer* désigne le fait de prendre en considération ses erreurs et d'y remédier pour progresser et être meilleur.

¹¹⁵ Cf p. 28de ce mémoire

pour réparer leurs actes, en leur demandant par exemple de prendre soin d'animaux maltraités à l'extérieur. La première initiative de ce genre a été déployée par Patricia Arnoux à la maison d'arrêt de Strasbourg, pour être ensuite développée à l'EPM de Porcheville avec des poules sauvées d'élevages intensifs et qui devaient être abattues, dont les jeunes doivent « *gérer le quotidien de A à Z* »¹¹⁶, ou encore au centre de détention de Melun en 2019¹¹⁷. Aux Etats-Unis, la médiation animale est fortement utilisée à des fins d'utilité sociale, d'intérêt général et de réparation, avec différents programmes : certaines personnes détenues dressent des chevaux mustang sauvages pour ensuite les vendre à des services de police montée ou de surveillance des frontières¹¹⁸, d'autres, au centre pénitencier de Logan (Illinois), forment des chiens abandonnés à devenir chiens d'assistance ou guides d'aveugle¹¹⁹, et d'autres encore avec le programme « *puppies behind bars* » éduquent des chiots afin qu'ils viennent en aide aux anciens soldats blessés au combat.¹²⁰

Bien que cela ne soit pas encore très répandu en France, voici trois illustrations françaises de l'utilisation de la médiation animale à des fins sociales. Au centre pénitentiaire de Condé sur Sarthe, certaines personnes détenues participent à l'éducation de futurs chiens d'assistance Handi'chien, avec l'aide d'éducateurs canins¹²¹. À Chambéry, des personnes détenues en fin de peine sont formées pendant deux semaines par Martine Pizetta à animer une séance de médiation canine avec des personnes âgées en EHPAD¹²². Enfin, au Centre de Détention (CD) du Port (la Réunion), il est proposé à certaines personnes détenues fortement désocialisées par de très longues peines d'emprisonnement ou fragilisées sur le plan psychologique de resocialiser des chiens errants pour qu'ils puissent ensuite devenir des chiens de famille.

¹¹⁶ Article de Renaud VILAFRANCA pour Actu.fr du 21 mars 2018 : *Porcheville : des poules emménagent à la prison pour mineurs*. Source : https://actu.fr/ile-de-france/porcheville_78501/porcheville-poules-emmenagent-prison-mineurs_15994793.html

¹¹⁷ Article de Julien VAN CAEYSEELE pour Actu.fr, publié le 2 Fév. 2020, intitulé *A la prison de Melun, des animaux sont chouchoutés par les détenus*. SOURCE : https://actu.fr/ile-de-france/melun_77288/seine-marne-prison-melun-animaux-sont-chouchoutes-par-detenus_30935437.html

¹¹⁸ Film de Laure DE CLERMONT TONNERRE, *Nevada* (2019)

¹¹⁹ Canibest.com, l'école des chiens, <https://www.canibest.com/blog/103-des-chiens-dassistance-formes-par-des-prisonniers.html>

¹²⁰ <http://www.puppiesbehindbars.com/mission>

¹²¹ Sophie LASNE pour Ouest France ; À Condé, les chiens soulagent leur chienne de vie. Yasmine MOUSSET. Publié le 04/03/2015. Source : <https://amp.ouest-france.fr/normandie/conde-les-chiens-soulagent-leur-chienne-de-vie-3233315>

¹²² M. PIZZETTA, *des détenus formés à la médiation animale pour intervenir en maison de retraite*, Fondation A & P Sommer, brochure justice et médiation animale. p. 16

2. Contribuer au changement du regard porté sur la personne détenue par la société ?

Selon Patricia Arnoux, les animaux « favorisent d'une manière générale le travail sur soi chez la personne détenue qui souhaite changer de comportement. Mais pour que ce changement soit durable et complet, il est nécessaire que le regard que lui porte la société change également, et ceci notamment grâce à l'animal. En effet ce dernier participe au réveil des consciences en permettant à des détenus soi-disant considérés comme perdus de mettre en lumière leur part d'humanité et donc de participer à ce changement de regard »¹²³. En se rendant utile à la société via le soin apporté aux animaux maltraités ou bien par « la démarche d'éducation canine au bénéfice de la société » l'intervenante en médiation animale estime que « les détenus se voient reconnus comme citoyens à part entière ».¹²⁴ Ils travaillent alors à rendre la société plus humaine, et en faisant du bien à autrui, ils contribuent à améliorer le regard de la société sur eux.

Pour autant, le changement et l'attitude non jugeante de la société à leur égard n'est ni radical, ni systématique, surtout en France. Perdre son étiquette de délinquant met du temps. En effet, retrouver du travail à sa sortie est compliqué avec un casier judiciaire et les articles de presse sur l'affaire trouvés sur internet ne favorisent pas l'oubli des faits. En outre, les prisons françaises demeurent fortement méconnues de la société, et plus de la moitié des français pensent non seulement que la souffrance et l'enfermement participent légitimement de la peine (contre 18% en 2000) mais estiment également que les personnes détenues sont trop bien traitées¹²⁵ : plus de 60% (contre 32%) sont défavorables à l'augmentation du budget des prisons pour améliorer les conditions de vie des personnes détenues.¹²⁶ Ainsi, comme le souligne Guillaume Malochet, dans sa thèse de doctorat en sociologie, les conditions de détention sont, « de manière unanime, jugées trop favorables. [...] le « laxisme » du régime de détention. [...] encouragerait à profiter de ce système « quatre étoiles », comme il a parfois été qualifié, sans que le temps de l'incarcération ne soit mis à profit dans une démarche d'introspection et d'expiation ».¹²⁷

¹²³ Patricia ARNOUX, *la médiation animale, ou comment le chien peut sauver un prisonnier en rupture avec la société ?* art. cit.

¹²⁴ <http://www.puppiesbehindbars.com/mission>

¹²⁵ Comme l'a très récemment montré l'affaire du karting au centre pénitentiaire de Fresnes, le 20 août 2022 qui a fait polémique et soulevé l'indignation de beaucoup en France. <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/course-de-karting-a-la-prison-de-fresnes-dupond-moretti-ouvre-une-enquete-20220820>

¹²⁶ Sondage " *Les Français et la prison*" réalisée par l'IFOP pour la Fondation Jean Jaurès. L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 1 013 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 27 au 28 mars 2018.

¹²⁷ Guillaume Malochet, *A l'école de la détention : la socialisation professionnelle des surveillants de prison : trajectoires et expériences de l'institution carcérale*, Thèse de doctorat en sociologie, Conservatoire national des arts et métiers de Nantes, 2007, p. 299

Changer l'opinion de la société est donc un processus encore balbutiant en France. D'une part, il est incertain que la médiation animale puisse y faire quelque chose, et d'autre part, on peut même se demander si elle ne risque pas d'aggraver le regard défavorable de la société envers les personnes incarcérées. En effet, certains considèrent la médiation animale, et notamment équine, comme un luxe indu auquel eux même n'ont pas accès. Certains personnels pénitentiaire sont également défavorables à la médiation animale, comme le montre cette demande du syndicat UFAP du 2 janvier 2017 : « *L'Ufap-Unsajustice dit : stop aux budgets énormes pour la population pénale (médiation animale, relaxation...), OUI aux budgets pour la sécurité du personnel NON à l'insécurité...* »¹²⁸. Pourtant, comme nous allons le voir ci-dessous, la médiation animale est, pour le personnel pénitentiaire, un formidable instrument de co-construction de la sécurité dynamique par le personnel pénitentiaire et les personnes détenues à travers l'instauration de relations positives pour une meilleure gestion des conflits (partie 2).

PARTIE 2 LA MÉDIATION ANIMALE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ DYNAMIQUE : INSTAURER DES RELATIONS POSITIVES POUR UNE MEILLEURE GESTION DES CONFLITS.

*« La sécurité dynamique se développe autour des relations positives entre les agents pénitentiaires et les personnes détenues. Ces relations favorisent la reconnaissance de la personne détenue par l'agent pénitentiaire qui adapte sa position professionnelle. Et cette adaptation contribue à prévenir les conflits. »*¹²⁹

Sophie Bluet, ancienne directrice de l'ENAP, responsable de la mission de contrôle interne à la DAP.

Dans le cadre pénitentiaire, la sécurité se définit par le maintien de l'ordre et de paix sociale. Cette mission confiée au personnel pénitentiaire leur demande de veiller au

¹²⁸ Page web du syndicat Union Fédérale Autonome Pénitentiaire (UFAP), <http://www.ufap.fr/cela-devait-arriver/> (page consultée le 30 juillet 2022)

¹²⁹ S. BLEUET, ancienne directrice de l'ENAP, brochure La sécurité dynamique 2018, source : https://www.epta.info/wp-content/uploads/2020/12/brochure_secu_dynamique-2018.pdf (consulté le 4 avril 2022)

respect de l'intégrité physique des personnes privées de liberté. Elle peut se définir par trois éléments essentiels qui se soutiennent les uns les autres ; tout d'abord, il existe la sécurité passive, qui repose sur un « dispositif matériel et architectural » : miradors, tunnel d'inspection à rayons X, filins anti-hélicoptère, clôture d'enceinte, caméras, verrous, détecteurs de métaux, alarmes individuelles, ect. Ensuite il y a la sécurité active, (ou sécurité procédurale), qui est le respect des procédures par le personnel pour garantir la « régularité, la cohérence et l'impartialité »¹³⁰ des actes effectués. La procédure explique « comment effectuer une tâche de manière optimale et uniforme au sein d'un établissement »¹³¹. À titre d'exemple, on trouve les procédures de contrôle quotidien de la présence des personnes détenues, un système de mise par écrit de la procédure d'admission ou du traitement des demandes ou encore la procédure à respecter lors des fouilles. Enfin, le dernier élément de la sécurité pénitentiaire est appelé sécurité dynamique. La sécurité dynamique repose sur quatre aspects : « l'attention portée aux personnes détenues, les relations positives entretenues avec elles, l'interactivité et les mesures de désescalade »¹³² et vient compléter les éléments de sécurité passive et procédurale. Apparue pour la première fois dans un rapport du ministère de l'Intérieur britannique dit « Dunbar » en 1985, le concept fut utilisé par l'Europe via le Conseil de l'Europe dans ses recommandations¹³³ et dans les règles pénitentiaires européennes (RPE) de 2006¹³⁴. Il fut également adopté par le Comité européen pour la Prévention de la Torture et des peines ou traitement inhumains et dégradants (CPT)¹³⁵ en 2007. Ce principe de sécurité pénitentiaire découle de la règle de « normalisation », prévue à la règle 5 des RPE¹³⁶. La normalisation désigne le fait d'aligner les conditions de détention sur le modèle et les normes de la vie extérieure. « Il s'agit de tendre vers une prison dans

¹³⁰ UNDOC : office des nations unies contre la drogue, *Manuel sur la sécurité dynamique et le renseignement pénitentiaire*. P.15.

¹³¹ Ibid.

¹³² Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales, (SKJV), sécurité dynamique. Source : <https://www.skjv.ch/fr/nos-themes/securite-dynamique>

¹³³ Recommandation du Conseil de l'Europe, 9 octobre 2003, Rec (2003) 23 du Comité des Ministres aux États membres, concernant la gestion par les administrations pénitentiaires des condamnés à perpétuité et des autres détenus de longue durée, § 18.

¹³⁴ Les RPE reconnaissent le principe de normalisation de la détention via la règle 5 des RPE : « La vie en prison est alignée aussi étroitement que possible sur les aspects positifs de la vie à l'extérieur de la prison. » et affirment le concept de sécurité dynamique dans la règle 51.2 « La sécurité assurée par des barrières physiques et autres moyens techniques doit être complétée par une sécurité dynamique assurée par des membres du personnel alertes connaissant bien les détenus dont ils ont la charge » (Règle 51.2)

¹³⁵ CPT, 15 octobre 2007, Condamnations à la perpétuité réelle/effective. Note établie par M. Jørgen Worsaae Rasmussen, Strasbourg, 7.

¹³⁶ « La vie en prison est alignée aussi étroitement que possible sur les aspects positifs de la vie à l'extérieur de la prison. » (Règle 5 des RPE de 2006)

laquelle les conditions de vie ressemblent le plus possible aux conditions de la vie libre»¹³⁷. Une des composantes de la vie extérieure étant des relations dites « normales » par opposition aux rapports coercitifs et hiérarchiques que l'on peut connaître en détention, il s'agit d'instaurer un « *espace social intra-muros, (avec) des échanges « ordinaires » entre surveillants et détenus* »¹³⁸.

La sécurité dynamique se caractérise donc par des interactions positives, respectueuses et équitables entre les membres du personnel et les personnes détenues, créant un environnement serein qui encourage ces dernières à s'adresser au personnel en cas de problème. Ces relations surveillant/personne détenue jouent un rôle décisif sur l'amélioration de la prévention et de la sécurité au cours de la vie carcérale. Ajoutons que la sécurité dynamique peut être à l'origine d'un processus de réinsertion puisqu'elle promeut « *un changement individuel*».

Dans la mise en place de la sécurité dynamique, la médiation animale peut aider à changer le regard porté sur autrui au sein de la détention afin de construire des relations positives (chapitre 1) et dans un second temps contribuer à renforcer à la mise en œuvre effective de la sécurité dynamique via la construction de relations positives et une meilleure gestion des conflits (chapitre 2).

NB 1 : Dans cette partie, nous utiliserons majoritairement l'exemple des permissions de sortie encadrée en médiation équine telles qu'elles sont proposées à la Maison Centrale d'Arles et au Centre Pénitentiaire pour Femmes de Rennes.

NB 2 : Bien que des Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP) ou des personnels administratifs participent parfois aux activités de médiation animale, nous ne les évoquerons pas ici. En effet, pour la clarté de notre propos, nous nous focaliserons sur le personnel de surveillance puisque c'est lui qui est au contact direct de la population pénale et sur qui repose essentiellement la sécurité pénitentiaire.

¹³⁷ Dan Kaminski, Professeur, École de criminologie de l'Université catholique de Louvain, *Droits des détenus, normalisation et moindre éligibilité*. Un article de la revue *Criminologie* Volume 43, numéro 1, printemps-été 2010, p. 199–226, les jeunes et la rue.

¹³⁸ V. ICARD, *vers une conciliation entre sécurité et droit en prison ? questionner la sécurité dynamique*. Dans *déviance et société*, 2016,4 (vol 40), page 433.

Chapitre 1. La médiation animale pour changer le regard porté sur autrui au sein de la détention afin de construire des relations positives.

La prison est connue pour être parfois violente. L'enfermement, la promiscuité et le manque d'intimité entraînant inévitablement des tensions, la détention rend « *nerveux, irritable, angoissé, agressif et stressé* »¹³⁹. De nombreux autres facteurs, comme la surpopulation, les conditions matérielles indignes de détention, les trafics en tous genres (cigarettes, cannabis, téléphones portables ou médicaments) ainsi que le manque de possibilités offertes aux personnes détenues pour s'exprimer peuvent conduire un incident bénin à dégénérer de manière gravissime¹⁴⁰. En 2018, l'administration a chiffré les agressions physiques entre personnes détenues à 8 883 actes¹⁴¹. La crainte des représailles par d'autres personnes incarcérées impose bien souvent la loi du silence. Lorsque l'administration pénitentiaire est informée ou témoin de ces actes de violence, elle y répond le plus souvent par des actes de sécurité dite « passive » et « active » et des procédures disciplinaires. Bien que de nombreuses études montrent que la sécurité dynamique, basée sur la médiation et la relation humaine, offre de meilleurs résultats pour prévenir et gérer les tensions¹⁴², peu de personnels l'utilisent à ce jour. Pourtant, la sécurité dynamique n'exclue par l'emploi de la sécurité passive et active (comme par exemple des fouilles avant l'activité de médiation animale ou bien la présence de tunnels d'inspection à rayons X) afin de garantir la sécurité des intervenants et des animaux, puisque les trois éléments de sécurité pénitentiaire se complètent.

Nous allons donc voir comment la médiation animale peut contribuer à changer de regard sur l'autre, qu'il soit d'un statut semblable (I) ou différent (II), changements qui permettront d'adopter une posture adaptée de part et d'autre afin de prévenir les conflits (chapitre 2). Cette gestion améliorée des conflits et ces relations positives constituent la sécurité dynamique et contribue à perfectionner la sécurité pénitentiaire.

¹³⁹ *La violence carcérale en question* (2008), Mission de recherche droit et justice, Synthèse, juin 2005, d'Antoine CHAUVENET, Madeleine MONCEAU, Françoise ORLIC, Corinne ROSTAING.

¹⁴⁰ Article de l'OIP, sur la thématique des « violences carcérales ». Source : <https://oip.org/decrypter/thematiques/violences-carcerales/> (consulté le 5 décembre 2021)

¹⁴¹ Ibid.

¹⁴² Ibid.

I. Changer le regard entre individus de statuts semblables au sein de la détention via la médiation animale.

La médiation animale peut, d'une part contribuer à améliorer les relations entre personnes détenues (A) et d'autre part inviter les agents de surveillance à mieux se connaître (B).

A. Tisser des liens entre personnes détenues grâce aux activités de médiation animale en groupe.

Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction de ce chapitre, la violence est quasi omniprésente en détention, et semble peu propice à la construction de liens affectifs et respectueux entre personnes détenues. La médiation animale peut jouer un rôle dans ce lien entre les personnes détenues qui au final ne se connaissent et ne se parlent que très peu. À travers les ateliers, les personnes détenues du groupe apprennent à se connaître. Elles écoutent l'autre se confier, le voient progresser et bien souvent certains stagiaires encouragent et soutiennent les autres lors d'un exercice difficile avec l'animal.¹⁴³ Par ailleurs, certains exercices avec les animaux se déroulent en binôme, ce qui « *oblige les détenus à réaliser un travail en commun, en dépassant souvent les représentations qu'ils ont l'un de l'autre. L'intérêt de cette bonne entente est de favoriser l'entraide de part et d'autre, tant entre détenus qu'entre personnel pénitentiaire* »¹⁴⁴. Ainsi, grâce à l'activité, des individus de profils bien différents parviennent à se côtoyer sans tension et à s'entraider¹⁴⁵. La découverte de l'autre en tant que personne permet également de tisser des liens : « *J'ai eu des contacts avec des gens avec qui je ne parlais pas forcément. Saïd on va continuer à se parler tous les deux* »¹⁴⁶. Pareillement, la présence d'une ménagerie à demeure au sein de l'établissement oblige les référents à communiquer entre eux, afin de garantir le bien-être des animaux¹⁴⁷. Dans le même sens, la médiation animale contribue à rappeler aux surveillants qu'eux aussi doivent communiquer entre eux (B).

¹⁴³ Cf p.23 de ce mémoire.

¹⁴⁴ J. ANSORGUE JEUNIER, des Camargues et des Hommes, op. Cit. p. 11.

¹⁴⁵ *Une chienne d'idée !* Isabelle DELAHAYE Dans Les Cahiers Dynamiques 2019/1 (N° 74), pages 127 à 134. §35 Cairn info. <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2019-1-page-127.htm>

¹⁴⁶ Christophe, détenu facilitateur à l'activité de médiation équine d'Arles, « Des Camargues et des Hommes », un échange gagnant-gagnant, Fondation A et P SOMMER Brochure Justice et médiation animale. p. 25.

¹⁴⁷ *Des poules pour sortir de l'addiction*, par Les Derniers Nouvelles d'Alsace, du 12 avril 2014. Source : <https://www.dna.fr/edition-de-sarre-union/2014/04/12/des-poules-pour-sortir-de-l-addiction>

B. Développer des rapports interpersonnels entre surveillants

Du côté des surveillants, l'activité a également un impact positif¹⁴⁸ comme en témoigne Thierry Boissin : « *cette activité permet d'envisager un travail de fond avec la personne détenue, mais aussi de développer des rapports interpersonnels avec les surveillants* »¹⁴⁹. Les agents ayant participé à l'activité évoquent de meilleures relations entre eux : « *cela nous rappelle qu'on est censé communiquer avec tous les personnels pour éviter des situations et rapports conflictuels avec les détenus. [...] On se connaît déjà bien mais on s'aperçoit qu'au final, on peut toujours en apprendre sur soi et sur l'autre* »¹⁵⁰. Enfin, beaucoup des participants – personnes détenues comme surveillants - le relèvent, lors des permissions encadrées pour la médiation animale, les temps de repas pris en commun contribuent véritablement à apprendre à se connaître autrement, à discuter de manière informelle, et à avoir une image plus positive de ceux dont on partage le quotidien. Ainsi, on peut assister à une évolution des « *regards des personnels en uniforme sur la personne détenue et inversement* » ce qui permet de « *dépasser les représentations et du coup d'améliorer le vivre ensemble et le respect mutuel.* »¹⁵¹. C'est ce que nous allons étudier à présent dans le II.

II. Par la médiation animale, favoriser la reconnaissance mutuelle entre personnes détenues et surveillants

Grâce à l'activité de médiation animale, nombreux sont ceux à témoigner que le regard du personnel pénitentiaire sur la personne détenue change (A) et inversement (B).

A. Une évolution positive chez le personnel pénitentiaire de la considération pour la personne détenue.

Aujourd'hui encore, certains personnels – notamment de surveillance - s'opposent à la médiation animale. Ils considèrent cette activité comme chronophage dans leur gestion de la détention. Avant de participer à la médiation animale, la plupart des surveillants reconnaissent avoir des « *représentations négatives des détenus, notamment en raison*

¹⁴⁸ Cf p.5 de l'annexe n°1.

¹⁴⁹ Thierry BOISSIN, art. cit.

¹⁵⁰ J. ANSORGE JEUNIER, des Camargues et des Hommes, op. Cit. p. 63

¹⁵¹ Catherine MERCIER, psychologue en charge du parcours d'exécution des peines Au centre pénitentiaire pour femmes de rennes, *dispositifs de médiation équine et canine en centre de détention (cd)*, Brochure de la fondation A & P Sommer, *Justice et médiation animale*. P. 13

d'une forte médiatisation de leurs actes »¹⁵². Cependant, après s'être associés à l'activité, la majorité d'entre eux change de regard non seulement sur la médiation animale mais aussi sur les personnes détenues. Ils « *évoquent une meilleure compréhension des détenus, de leur parcours et de leur comportement* »¹⁵³ et découvrent la personne détenue au delà de la carapace qu'elle s'est forgée : elle se révèle avoir des sentiments, des émotions et une certaine sensibilité. La personne condamnée n'est plus une simple « *situation pénale et un numéro d'écrou* »¹⁵⁴ comme elle a pu parfois l'être auparavant, elle redevient une personne humaine, un individu à part entière aux yeux du personnel pénitentiaire.

Dans l'étude menée par Jessie Ansortge Jeunier sur le dispositif de médiation équine intitulé « *Des Camargues et des Hommes* », un surveillant de la maison centrale d'Arles, qui a participé à la sortie de médiation équine, évoque un « *moment de convivialité important qui permet de briser la glace entre détenus et surveillants* », quand une autre ajoute : « *sans briser l'autorité, ça créé des liens* »¹⁵⁵

Ainsi, en permettant au personnel pénitentiaire de découvrir les condamnés sous un autre jour et de mieux les connaître, la médiation animale joue un rôle dans la construction de relations futures plus positives. Elle participe donc à la sécurité dynamique, qui est l'un des éléments de la sécurité pénitentiaire. Réciproquement, la médiation animale peut contribuer à changer le regard que portent les personnes détenues sur le personnel de surveillance (B).

B. Un regard nouveau des personnes détenues sur les agents de surveillance.

En milieu carcéral, les personnes détenues possèdent une sorte de code tacite et intangible à propos de leur « honneur » : celui du « rien vu et rien entendu ». Il consiste à mettre une nette séparation entre personnes détenues et agents, et à ne surtout pas aider ou faciliter l'administration pénitentiaire à résoudre différents problèmes¹⁵⁶. Celui qui y contreviendrait encourt de vives représailles de la part de ses codétenus. Ce précepte complexifie fortement la création de relations positives entre personnel pénitentiaire et

¹⁵² J. ANSORGE JEUNIER, *des Camargues et des Hommes*, op. Cit. p. 9

¹⁵³ J. ANSORGE JEUNIER - *des Camargues et des Hommes*, op. Cit p. 62

¹⁵⁴ Ibid.

¹⁵⁵ J. ANSORGE JEUNIER - *des Camargues et des Hommes*, op. Cit. p. 61

¹⁵⁶ Travaux de Mohamed RAOUDI, *les relations humaines en prison*, du 8 décembre 2003. Source : <http://prison.eu.org/2-ii-les-relations-humaines-en> (consulté le 10 juin 2022)

personnes détenues. Néanmoins, la médiation animale peut contribuer à atténuer ce principe et conduire les personnes détenues à changer leur perception des surveillants. Ce changement d'appréciation est rendu possible par les acteurs de la médiation animale. Ces derniers font en sorte de créer un revirement lors des exercices, comme à Arles où, lors de la médiation équine, les personnes détenues qui ont des difficultés à réaliser les exercices demandés « *peuvent faire appel à un « joker »*. Le joker « *est un surveillant, ce qui les met dans une situation inédite de coopération et de résolution d'un problème avec le personnel pénitentiaire* »¹⁵⁷. Une personne détenue à Arles rapporte : « *Avant, j'aurais cru qu'il n'y avait rien en commun entre eux et nous, rien.* » Si les surveillants « *ne jugeaient pas ça si important, ils feraient autre chose de leur week-end – ils ont des gamins –. Eh ben, pour nous, c'est pareil* »¹⁵⁸.

De plus, lorsque l'intervenant et son animal circulent au sein de la détention, voir des surveillants caresser l'animal peut concourir à une évolution du regard des personnes détenues sur l'agent. Elles apprennent alors à voir l'humain derrière le surveillant, au delà de l'uniforme ou de la fonction de « *porte clefs* », et découvrent qu'ils « *peuvent travailler ensemble, dans le même sens* »¹⁵⁹.

Certains repèrent les surveillants qui participent à la sortie et leur font « *plus facilement confiance par la suite* »¹⁶⁰. Un surveillant d'Arles indique ainsi « *ils nous demandent plus facilement de l'aide, font appel à nous pour aider un autre détenu* »¹⁶¹.

En définitive, lorsque le personnel de surveillance participe aux activités de médiation animale, l'impact sur le changement de vision des différents protagonistes en détention semble réel et certain. Ce changement de regard mutuel permet la construction de relations apaisées et positives au sein de la détention, qui sont le fondement d'une sécurité dynamique. Cependant, pour que l'incidence du processus de médiation animale sur la sécurité dynamique soit effective, il convient que les agents de surveillance acceptent de voir évoluer leurs fonctions et missions, avec une redéfinition du mode de prise en charge des personnes détenues (chapitre 2).

¹⁵⁷ J. ANSORGE JEUNIER, des Camargues et des Hommes, op. Cit. p. 11

¹⁵⁸ J. ANSORGE JEUNIER des Camargues et des Hommes, op. Cit. p. 20

¹⁵⁹ J. ANSORGE JEUNIER - des Camargues et des Hommes, op. Cit. p. 61

¹⁶⁰ Ibid.

¹⁶¹ Ibid.

Chapitre 2. Le processus de médiation animale, un renfort à la mise en œuvre effective de la sécurité dynamique via la construction de relations positives et une meilleure gestion des conflits.

La mise en place de la sécurité dynamique peut être favorisée par la médiation animale qui peut d'une part permettre à chacun d'accepter sa situation et pérenniser les relations positives en détention (I) et d'autre part promouvoir la circulation des informations pour améliorer de la gestion des conflits et appliquer de manière effective la sécurité dynamique (II).

I. La médiation animale pour permettre à chacun d'accepter sa situation et pérenniser les relations positives en détention.

La médiation animale peut contribuer à une révision des postures et pratiques professionnelles du surveillant pour concilier mission de réinsertion et sécurité dynamique (A), mais elle peut également participer à une meilleure acceptation de son statut par la personne détenue (B) afin de soutenir la co-construction et la pérennisation de relations positives et respectueuses entre agents pénitentiaires et détenus (C).

A. Réviser la posture et les pratiques professionnelles du surveillant pour concilier mission de réinsertion et l'impératif sécuritaire

La posture professionnelle intègre une forme de savoir-être au sein de chaque métier. Il s'agit des comportements et attitudes attendus du professionnel dans une situation donnée, et qui le conduisent à constamment rechercher la juste distance¹⁶² dans sa manière d'être dans l'échange avec autrui. C'est une recherche permanente de « *cohérence entre des éléments personnels et les attentes de la sphère professionnelle*¹⁶³. Le métier de surveillant de prison est un métier pénible physiquement et psychologiquement¹⁶⁴ sur lequel pèsent de « *nombreuses contraintes organisationnelles, spatiales, temporelles ou*

¹⁶² Guillaume MALOCHET, *La féminisation du personnel de surveillance des prisons pour hommes*, Dans *Sociétés contemporaines* 2005/3-4 (no 59-60), page 215.

¹⁶³ A. WEBER, *l'élaboration de la posture professionnelle, une dynamique à mieux prendre en compte*, 27 février 2019, sur « linkedin.com ». Source : <https://www.linkedin.com/pulse/1%C3%A9laboration-de-la-posture-professionnelle-une-dynamique-weber/?originalSubdomain=fr> (consulté le 4 avril 2022)

¹⁶⁴ N AYMARD & D. LHUILIER, *Sécurité et identité professionnelle des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire*, *Droit et Société* n°25 ; (1993) p. 440.

relationnelles »¹⁶⁵. D'un surveillant pénitentiaire, on attend¹⁶⁶ d'une part qu'il garantisse la sécurité au sein de l'établissement, via ses tâches quotidiennes - comme le maintien du calme en détention, l'accompagnement des mouvements et de leur fluidité, l'inspection des cellules ou encore les fouilles - et d'autre part qu'il contribue à la réinsertion en étant « *l'interlocuteur privilégié des personnes détenues [...] qui contribue à leur socialisation* »¹⁶⁷. Si pour certains agents, ces deux missions semblent incompatibles ou tout du moins difficilement conciliables, il est prouvé¹⁶⁸ qu'une approche relationnelle et préventive donne de meilleurs résultats quant à la préparation de la réinsertion et quant à l'apaisement des relations en détention. Cette sécurisation des relations contribue à valoriser les agents et renforce leur identité professionnelle. La sécurité dynamique met en exergue leurs valeurs personnelles et professionnelles et favorise leur mise en cohérence avec le contexte dans lequel les agents évoluent.¹⁶⁹

La médiation animale peut contribuer à mettre en place cette dynamique relationnelle, en offrant aux agents un cadre différent pour mieux connaître les personnes détenues qu'ils encadrent au quotidien. Un surveillant souligne : « *J'apprécie de diversifier mon positionnement et de ne pas me sentir réduit à un rôle simple de porte-clés* »¹⁷⁰. La médiation animale met notamment en avant leur rôle socialisant qui encourage « *les efforts des plus fragiles* »¹⁷¹ et redonne ainsi tout son sens à la mission de réinsertion.

Une fois que l'agent connaît mieux les personnes détenues, il lui est plus aisé d'échanger avec elles et de remarquer d'éventuels changements dans son comportement. La médiation animale permet également de trouver la « juste distance » qui se construit « *dans un savant mélange entre les choses que l'on va dire sur soi pour susciter la mise en confiance du détenu et celles que l'on va garder pour ne pas trop « s'exposer* » »¹⁷². Une évolution des pratiques professionnelles peut ainsi s'observer : « *la distance (est)*

¹⁶⁵ L. HERNANDEZ, enseignante chercheuse au CIRAP « *sens du travail chez les personnels de surveillance : que nous apprennent les modules de respect.* » Les chroniques du CIRAP, N°26, juillet 2020. p. 2.

¹⁶⁶ En vertu de l'article 12 de la loi pénitentiaire de 2009

¹⁶⁷ Site du ministère de la justice, description du métier de surveillant pénitentiaire « *un métier d'autorité et d'écoute* ». Source : <https://lajusticerecrute.fr/metiers/surveillant-penitentiaire#:~:text=SURVEILLANT%20P%C3%89NITENTIAIRE&text=Vous%20serez%20garant%20de%20la,d'insertion%20et%20de%20probation.>

¹⁶⁸ L. HERNANDEZ, art. cit. p.2

¹⁶⁹ BENGUIGUI, G. (1997). Contrainte, négociation et don en prison, *Sociologie du travail*, 39(1), 1-17.

¹⁷⁰ J. ANSORGE JEUNIER, des Camargues et des Hommes, op. Cit. p. 62

¹⁷¹ Ibid.

¹⁷² Caroline PROTAIS, chargée d'études à l'OFDT (Observatoire français des drogues et des tendances addictives) *Prendre soin des détenus quand on est surveillant de prison ?* dans justice et santé mentale, impossibles frontières. 2019. Source : <https://journals.openedition.org/champpenal/11490>

moins importante grâce au partage [...]. Il se crée une certaine connivence même si nous gardons nos rôles respectifs »¹⁷³ constate un surveillant.

Par conséquent, la médiation animale peut aider les surveillants pénitentiaires à renégocier leur posture professionnelle en instaurant une dynamique relationnelle et en trouvant la « juste distance » avec les personnes détenues pour mieux les connaître, dans un objectif de prévention des conflits et de maintien de la sécurité pénitentiaire.

Afin de pouvoir construire des relations équilibrées et positives, il faut non seulement que les surveillants adaptent leur posture, mais un changement d'attitude des personnes détenues est également nécessaire afin de construire des relations positives (B).

B. Une meilleure acceptation de son statut par la personne détenue

La médiation animale peut contribuer au changement d'attitude des personnes détenues.

« Un grand nombre de détenus se remettent en question vis-à-vis de leur comportement avec le personnel et eux-mêmes »¹⁷⁴.

Un détenu avait un comportement agressif qui lui était fortement préjudiciable en détention. Après avoir participé à la médiation animale, il a *« confié que c'était bénéfique pour lui de devoir faire preuve d'empathie, de tendresse et d'honorabilité pour atteindre son but* »¹⁷⁵. Grâce à l'animal, les stagiaires comprennent que, pour obtenir ce qu'ils souhaitent, il faut y aller avec douceur et empathie, et reproduisent ce schéma en détention¹⁷⁶. Un surveillant rapporte qu'après l'activité de médiation animale *« certains détenus étaient plus souriants et disaient plus facilement bonjour* »¹⁷⁷. D'autres relèvent que les relations sont *« moins tendues envers les surveillants »* et que les personnes détenues ont *« un comportement plus cool »* acceptant *« plus facilement leur détention* »¹⁷⁸. De même certains détenus semblent *« plus sereins en détention et plus ouverts au dialogue* »¹⁷⁹. Ce changement de part et d'autre permet de faire évoluer la relation entre personnes détenues et surveillants, de manière positive. Tout en gardant leur positionnement professionnel, les surveillants constatent des relations *« plus cordiales, voire amicales* »¹⁸⁰ avec les personnes détenues (C).

¹⁷³ Thierry BOISSIN, art. cit.

¹⁷⁴ J. ANSORGE JEUNIER - des Camargues et des Hommes, op. Cit. p. 67

¹⁷⁵ Anne Marie DIENER, art. cit.

¹⁷⁶ Cf « Travailler l'aptitude à collaborer en groupe », p. 23 de ce mémoire

¹⁷⁷ Thierry BOISSIN, art. cit.

¹⁷⁸ J. ANSORGE JEUNIER - des Camargues et des Hommes, op. Cit. p. 67

¹⁷⁹ Idem

¹⁸⁰ J. ANSORGE JEUNIER - des Camargues et des Hommes, op. Cit. p. 62

C. La co-construction et la pérennisation de relations positives et respectueuses entre agents pénitentiaires et personnes détenues

La relation positive, reconnue comme étant l'un des aspects de la sécurité dynamique, désigne une relation « gagnant/gagnant » entre deux personnes qui se respectent et s'estiment. Cette relation permet de faire passer un message, même difficile, de façon constructive, en étant à l'écoute du ressenti de l'autre, et d'évoluer en tandem vers un même objectif. En milieu carcéral, l'objectif commun est celui de la sécurité interne, avec le moins de conflits possibles pour permettre une ambiance sereine et apaisée. Cela contribue à un meilleur travail d'accompagnement des personnes détenues, sans que le personnel ne soit accaparé par les tensions incessantes, et participe ainsi au processus de réinsertion. La construction des relations positives en milieu carcéral améliore le contexte relationnel entre personnes détenues et agents. Ces relations se fondent sur le respect des droits, le dialogue, le respect mutuel, la confiance, l'honnêteté, l'égalité des relations, le soutien ou encore l'empathie.

La qualité de ces relations peut être optimisée grâce à la médiation animale. En premier lieu, l'activité de médiation animale peut inciter les personnes détenues à se montrer sous leur véritable identité, et concourir ainsi à la construction de relations positives. « *Cet accompagnement permet de mettre en lumière la part d'humanité qu'il y a en chaque détenu, et également de réhumaniser les lieux. Il permet d'établir des relations respectueuses avec les animaux mais aussi avec ses pairs, de lutter contre l'isolement, d'apaiser, et de remettre en place des règles sociales souvent inexistantes ou hors normes* »¹⁸¹. Par ailleurs, la médiation animale peut jouer un rôle sur l'équilibre des rapports entre personnes détenues et surveillants, et sur la pérennisation de ces relations harmonieuses et respectueuses. « *De nombreux commentaires ont fait état de « discussions » et même de « dialogue », de « tutoiements », de « poignées de main » et « de sourires ». Si ces nouveaux comportements sont apparus à l'occasion de l'activité, la plupart des personnels pénitentiaires décrivent une généralisation de ces nouveaux types d'interactions vers le milieu de détention ordinaire* »¹⁸².

En participant ensemble à une activité plaisante dans un cadre différent, la distance entre agents et personnes détenues peut se réduire. Une confiance réciproque peut s'établir et

¹⁸¹ Patricia ARNOUX, la médiation animale, ou comment le chien peut sauver un prisonnier en rupture avec la société ? art. cit.

¹⁸² J. ANSORGE JEUNIER, des Camargues et des hommes, op. Cit. p.74.

pourra éventuellement aider à résoudre au mieux des conflits futurs : cette relation relève de la sécurité dynamique. (II).

II. La médiation animale, promotrice de la circulation des informations pour l'amélioration de la gestion des conflits et une application effective de la sécurité dynamique.

La médiation animale peut être à l'origine d'une meilleure circulation des informations en détention et inciter les agents pénitentiaires à faire de même (A) pour permettre une mise en œuvre concrète de la sécurité dynamique, c'est à dire prévenir ou régler de manière apaisée les conflits (B).

A. La médiation animale, initiatrice et incitatrice d'une meilleure circulation des informations en détention.

Pour que les informations circulent au sein de la détention, la médiation animale peut aider à instaurer une dynamique d'échange avec les autres intervenants au sujet des personnes détenues. Elle peut également inciter l'ensemble du personnel à d'avantage communiquer entre eux. En effet, pour que la médiation animale puisse porter ses fruits et participer à la sécurité dynamique, il est nécessaire qu'une circulation des informations soit mise en place. Cette circulation peut se faire par l'intervenant en médiation animale¹⁸³ mais aussi par le personnel de sécurité.

S'il est bon que l'intervenant en médiation animale puisse échanger quelques mots avec les surveillants sur l'évolution des personnes inscrites à l'activité, les contraintes du milieu carcéral peuvent l'empêcher, comme par exemple la nécessité de respecter des horaires ou bien le manque de personnel. En revanche, un compte rendu sur chaque personne détenue est essentiel et même crucial. Il permet d'apporter un regard différent sur les personnes détenues, de signaler des changements de conduite ou encore une détresse que les agents n'auraient pas forcément perçue. Marine Droin, intervenante en médiation animale dans des établissements de Seine et Marne, abonde dans ce sens : *« mes comptes-rendus montrent les détenus sous un autre angle, parce que ceux-ci se*

¹⁸³ Cf p.5 de l'annexe 1.

révèlent durant nos séances, parce qu'ils se confient [...] parce qu'ils osent parler tout simplement»¹⁸⁴.

Ces rapports écrits permettent également à des personnes qui côtoient peu les personnes détenues de mieux les connaître pour prendre leurs décisions, comme par exemple lors des Commissions d'Application des Peines (CAP), dont les membres conseillent le juge sur l'octroi des réductions de peine ou au sujet des permissions de sortir. Le compte rendu permet également une circulation de l'information entre les membres de la commission. En effet, pour que la médiation animale ait véritablement du sens, elle doit être articulée avec les autres projets et les différents intervenants doivent s'en emparer¹⁸⁵. Ainsi, les actions et résultats de la médiation animale peuvent être repris par les différents professionnels, pénitentiaires ou non : « la psychologue peut rebondir, à posteriori, sur les interactions ayant eu lieu durant la séance et dont (l'intervenant en médiation animale) lui a fait part. »¹⁸⁶. De même, un gradé peut s'entretenir avec une personne détenue signalée par l'intervenant en médiation animale comme étant moins bien que d'habitude. Si, dans un premier temps l'intervenant en médiation animale peut servir d'intermédiaire pour alerter, c'est par la suite au personnel de surveillance d'apprendre progressivement à repérer les signaux de mal-être chez les personnes détenues pour pouvoir y répondre de manière adéquate, mais aussi de faire comme l'intervenant : faire circuler l'information, notamment lors des rapports de détention du matin par exemple. Mieux connaître les personnes détenues et entretenir des relations positives avec elles, permet de mieux les repérer lorsqu'elles vont moins bien, de pouvoir prévenir les autres agents et d'éviter la naissance de problèmes plus graves (B).

B. Favoriser une cohabitation plus pacifique en détention via une communication rétablie et donc la résolution facilitée des conflits.

La médiation animale offre aux personnes détenues un champ de déconnexion par rapport à leurs contrariétés ainsi qu'à l'espace de parole. Elle a en elle-même des « répercussions positives sur le climat en détention, le respect et le vivre ensemble »¹⁸⁷.

¹⁸⁴ Marine DROIN pour Zooca ; • La zoothérapie - médiation animale en milieu carcéral. Dernière mise à jour : 4 août 2021. Source : <https://www.zooca.fr/post/mediationanimale-prisons>

¹⁸⁵ Cf p.7 de l'annexe 1.

¹⁸⁶ *ibid.*

¹⁸⁷ Catherine MERCIER « Dispositifs de médiation équine et canine en centre de détention », brochure du colloque : Justice et médiation animale, 2015, p. 13.

La médiation animale favorise également les relations positives avec le personnel de surveillance. Cela ne signifie pas la disparition de conflits en détention, mais manifeste une communication rétablie entre personnes détenues et surveillants. « *L'animal permet de restaurer la communication entre le personnel et les détenus. On n'évite pas les conflits mais on peut les exprimer, ce qui ouvre la voie vers la résolution* »¹⁸⁸. En effet, un rapport de confiance avec le personnel incite la personne détenue en difficulté ou ayant un codétenu dans l'embarras à solliciter l'aide du surveillant. Par ailleurs, l'agent qui a une bonne connaissance des personnes détenues relève plus facilement un changement dans leur comportement. Il peut ainsi agir préventivement, quand sont réunies les conditions déclenchant une situation de violence, d'automutilation ou même de tentative de suicide. Christopher Valente, psychologue au centre pénitentiaire pour Femmes de Rennes le résume ainsi : « *Si la médiation animale est un outil clé pour accompagner la réinsertion des personnes détenues, elle peut également être précieuse pour la mission de garde des établissements pénitentiaires et le déploiement de la sécurité dynamique. Par opposition à la sécurité statique incarnée par les caméras ou les miradors, la sécurité dynamique s'appuie sur la positivation des liens à l'intérieur de la prison. Si on connaît mieux l'autre, on désamorce plus facilement les conflits et on instaure un meilleur « vivre-ensemble »* »¹⁸⁹. Et c'est précisément par la prévention des conflits ou leur règlement apaisé et équitable que l'on peut instituer une cohabitation la plus pacifique possible entre les personnes incarcérées.

La médiation animale permet donc une mise en œuvre effective de la sécurité dynamique en améliorant la protection des personnes incarcérées, via la réduction du nombre d'actes de violences et d'agressions. Elle permet également, grâce à la diminution des tensions au sein de la détention, d'assurer une meilleure prise en charge des personnes détenues en rendant possible un travail plus en profondeur pour préparer leur réinsertion.

CONCLUSION :

Pour conclure, la médiation animale peut être un véritable atout pour le personnel pénitentiaire, et notamment pour les agents de surveillance, dans l'exercice de leur double

¹⁸⁸ Jean-Philippe Mayol, directeur adjoint de l'ENAP. *La médiation animale s'inscrit dans la formation des personnels pénitentiaires*. Les cahiers de la fondation A&P Sommer, « médiation animale et prisons, cahier n°4 », p. 46

¹⁸⁹ Christopher VALENTE, psychologue clinicien. *Évaluer les actions de médiation animale pour mieux accompagner les détenus ensuite*. Les cahiers de la fondation A & P Sommer, cahier n°4 « médiation animale et prison » p.37.

mission de réinsertion et de sécurité pénitentiaire. L'intervention d'animaux auprès de personnes incarcérées permet aussi bien de les accompagner sur le chemin de la réinsertion que de changer les regards et les relations entre agents et personnes détenues. Cette médiation conduit à une communication plus sereine, à un règlement plus pacifique des conflits et à un apaisement de la détention. Elle produit ainsi de la sécurité dynamique. Comme le résume Christopher Valente, « *les actions de médiation animale aident à réduire le clivage qui a souvent existé entre personnes détenues et surveillants. Pendant les ateliers, ceux-ci se découvrent sous un jour nouveau et instaurent un lien différent. En cas de conflit, l'accès à la personne détenue est plus facile et la résolution du problème plus rapide. En ce sens (...) la médiation animale est un vecteur de sécurité dynamique qui gagnerait à être généralisé* »¹⁹⁰. Une cohérence entre les pratiques professionnelles est nécessaire afin que le processus de médiation animale ait du sens. En effet, le frein qui semble majeur aujourd'hui, c'est l'opinion des personnels de surveillance sur la médiation animale. La réussite des activités (notamment lorsqu'elles ont lieu au sein des établissements) dépend en grande partie de leur volonté. Combien d'intervenants encore devront attendre plus d'une demi-heure à la porte parce qu'on ne leur ouvre pas, et devront ensuite patienter car les personnes détenues inscrites à l'activité n'ont pas été prévenues ? Si ce n'est heureusement pas le cas dans tous les établissements, cette difficulté laisse à penser qu'une action serait nécessaire auprès des surveillants pour les faire changer d'avis. S'il semble difficile d'obliger les surveillants à participer aux activités de médiation animale, Jessie Ansorge Jeunier propose plutôt une « *communication renforcée sur les objectifs de l'activité (qui) pourrait permettre une meilleure compréhension du dispositif et une participation accrue des personnels* »¹⁹¹. Enfin, précisons tout de même que la médiation animale a été reconnue en 2021 par la DAP comme étant une « *bonne pratique professionnelle* ». ¹⁹² Un pas supplémentaire vers la reconnaissance de l'utilité des actions de médiation animale au sein même de l'administration pénitentiaire.

¹⁹⁰ Ibid.

¹⁹¹ J. ANSORGE JEUNIER, des Camargues et des hommes, op. Cit. p.80

¹⁹² DAP, rapport d'activité, laboratoire de recherche et d'innovation, mars 2021 (36 pages), ministère de la Justice / SG / DICOM / Impression CIN 2021.

Source : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/DAP_Rapport_activite_Laboratoire_recherche_210326_V2-Print.pdf (consulté le 19 août 2021). P.25.

Bibliographie :

Ouvrages généraux :

- Code Pénal, Paris, Dalloz, (2022)
- ANDRÉ Christophe & LELORD François., *l'estime de soi, s'aimer pour mieux vivre avec les autres*, 320 pages, Odile Jacob (2008)
- ANSORGE JEUNIER - *Étude du point de vue psychologique d'un dispositif de médiation animale en milieu carcéral*. Fondation A&P Sommer, des Camargues et des Hommes. (mars 2014)
- ARNOUX Patricia, *Des animaux pour rester des hommes*, 7 écrits, 100 pages, Edition Paris, 100 pages. (2014)
- ARNOUX Patricia, *Médiation animale en prison, un référentiel pour un nouveau métier* (association Evi'dence), 70 pages. Imprimerie CHIRAT - 42540 Saint-Just-la-Pendue – (2020)
- BENGUIGUI Georges, *Contrainte, négociation et don en prison*, Sociologie du travail. (1997)
- BLEUET Sophie, ancienne directrice de l'ENAP, brochure *La sécurité dynamique*, (2018) source : https://www.epta.info/wp-content/uploads/2020/12/brochure_secu_dynamique-2018.pdf (consulté le 4 avril 2022)
- BRIE Guillaume & MAYOL Jean-Philippe, *La sécurité dynamique : enjeux et perspectives pour les prisons françaises*, dans *Dossiers Thématiques*, les presses de l'ENAP (2021)
- CHAUVENET Antoinette, MONCEAU Madeleine, Françoise ORLIC Françoise, Corinne ROSTAING Corinne. *La violence carcérale en question* (2008), Mission de recherche droit et justice, Synthèse, (2005).
- DARDEAU Eléonore, mémoire master 2 Droit de l'Exécution des peines et Droits de l'Homme, Institut de Droit et Économie d'Agen, Année 2016-2017, Promotion Jean Moulin (2016-2017).
- GARNEAU Jean & Michelle LARIVEY Michelle, psychologues, développée dans l'ouvrage : *L'auto-développement : psychothérapie dans la vie quotidienne*. Montréal Red Éditeur (2002).
- GIANNAKAS C. *La médiation animale en milieu carcéral. Cas d'étude à la Maison d'Arrêt de Strasbourg*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade

de Master en Anthropologie, Université Libre de Bruxelles, Département des sciences sociales et des sciences du travail, (2018)

- GOBIN Paméla, Véronique BALTAZART, Aurélie SIMÖES-PERLANT, Nicolas STEFANIAK, *émotions et apprentissages*, Dunod éditions (2021).
- MALOCHET Guillaume, *A l'école de la détention : la socialisation professionnelle des surveillants de prison : trajectoires et expériences de l'institution carcérale*, Thèse de doctorat en sociologie, Conservatoire national des arts et métiers de Nantes, (2007).
- MIKOLAJCZAK Moïra, Jordi QUOIDBACH, Ilios KOTSOU, Delphine NELIS, *les compétences émotionnelles*, édition Dunod (2020),
- RODRIGUES LEILE Julie, *Une sociohistoire de la médiation animale en prison: de l'émergence à l'institutionnalisation en France* . dans *Champ pénal* 25 (2022), mis en ligne le 23 juin 2022, URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/13750> . (consulté le 2 juillet 2022)
- UNDOC : office des nations unies contre la drogue, *Manuel sur la sécurité dynamique et le renseignement pénitentiaire*. Série de manuels sur la justice pénale. Section des publications, de la bibliothèque et des services en
- anglais, Office des Nations Unies à Vienne. New York, (2015)
- SOMMER, (Fondation Adrienne & Pierre), brochure *justice et médiation animale*. Brochure du colloque organisé par la Fondation Sommer en novembre 2015. (2015) <https://documentation.fondation-apsommer.org/produit/justice-et-mediation-animale/>
- SOMMER (fondation Adrienne & Pierre), *Médiation animale et prisons, Les Cahiers de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer*, n°4. (2019) source : https://documentation.fondation-apsommer.org/wp-content/uploads/sites/7/2019/06/cahier4_version-site.pdf

Films :

- *Les Caresses de l'Ombre*, de D. ALET, 2022. Lien URL de la vidéo : <https://youtu.be/TvCjAB2ysGw>, source : <https://www.youtube.com/watch?v=TvCjAB2ysGw> .
- *Troyes : le poney, nouvelle source d'apaisement au parloir*, 6 juillet 2022, l'est éclair journal. Lien UR: <https://youtu.be/AbRfvRTDwao>

Articles issus d'un journal ou d'une revue :

- ANSORGE JEUNIER Jessie, *La médiation équine comme outil thérapeutique*, Le Journal des psychologues 2011/3 (n° 286), p. 52-55.
- ARNOUX Patricia, *Des animaux pour humaniser la prison*. Dans le journal l'Alsace, article de Hervé de Chalendar publié 08/04/2015.
- AYMARD Nadia & LHUILIER Dominique, *Sécurité et identité professionnelle des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire*, *Droit et Société* n°25 ; (1993) p. 440.
- BEAUMONT Laetitia, *Médiation animale à la prison d'Angers : chiens et lapins apportent réconfort et humanité aux détenus*. Dans le Courrier de l'Ouest, article de Cyprien Mercier publié le 11/06/2022. (Source : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/angers-49000/mediation-animale-a-la-prison-d-angers-chiens-et-lapins-apportent-reconfort-et-humanite-aux-detenus-dd495f9e-e62e-11ec-a123-03657fcca7a8>)
- CLAVAIROLY Elisabeth & BRACQ-LECA Herminie, *La demande de soin psychique en maison d'arrêt*, Dans Le Journal des psychologues 2010/2 (n° 275), pages 65 à 68.
- DELAHAYE Isabelle, *Une chienne d'idée !* Dans Les Cahiers Dynamiques 2019/1 (N° 74), pages 127 à 134. §35 Cairn info. <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2019-1-page-127.htm>
- DOUMALIN Emmanuel, *À la maison d'arrêt de Laval, un chien pour apaiser les maux*. Dans le journal Ouest France, article de Florence Stollesteiner publié le 21/02/2022.
- HERNANDEZ Lucie, *Sens du travail chez les personnels de surveillance : que nous apprennent les modules de respect*. Les chroniques du CIRAP, N°26, juillet 2020. p. 2.
- ICARD Valérie, *vers une conciliation entre sécurité et droit en prison ? questionner la sécurité dynamique*. Dans déviance et société, 4^e numéro de 2016 (vol 40), page 433.
- LASNE Sophie ; *À Condé, les chiens soulagent leur chienne de vie*. Dans le journal Ouest France, article de Yasmine Mousset, publié le 04/03/2015.

- MALOCHET Guillaume, *La féminisation du personnel de surveillance des prisons pour hommes*, Dans *Sociétés contemporaines* (n° 59-60). 2005.
- PROTAIS Caroline, *Prendre soin des détenus quand on est surveillant de prison?* dans *Justice et santé mentale, impossibles frontières*. 2019. Source : <https://journals.openedition.org/champpenal/11490>
- VACHON Jérôme et VARINI Eléonore, *Quand les animaux entrent en piste*, Actualités Sociales Hebdomadaires Magazine, n°26, 4 avril 2008, p. 17.
- VINCENEUX Aurélie - *Nantes : Des chiens à la maison d'arrêt pour évacuer le stress carcéral* – dans le journal 20 minutes, article de Frédéric Benon publié le 23/02/2019.
- Autres :
 - Tableau extrait de *La santé en action*, n° 431, mars 2015, page 13. <https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/369676/3137316>.
 - *Châteauroux : des détenus du Craquelin gèrent leurs émotions au contact des chevaux*, dans le journal LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE, article de Christophe Gervais, publié le 05/04/2022.
 - *Des poules pour sortir de l'addiction*, dans le journal DNA, Dernières Nouvelles d'Alsace, article de Marie Gerhardy publié le 12/04/2014.

Articles internet :

- ALET Danièle, (réalisatrice du documentaire « *les Caresses de l'Ombre* »), *Prison : quand le cheval devient passeur de liberté*, chez Actu Juridique, article de Olivia Dufour, publié le 26/05/2022. Source : <https://www.actu-juridique.fr/droit-penitentiaire/prison-quand-le-cheval-devient-passeur-de-liberte/>
- ARNOUX Patricia, *la médiation animale, ou comment le chien peut sauver un prisonnier en rupture avec la société ?* article du 10/01/2019 consulté sur le site wamiz.com, source : <https://wamiz.com/chiens/actu/mediation-animale-chien-sauver-prisonnier-rupture-societe-14134.html>
- ANSORGE JEUNIER Jessie, *Equimeeting Médiation 2013 Étude d'un dispositif de médiation animale en milieu carcéral* article consulter sur le site energie-cheval.com, de la Fondation A et P Sommer et du ministère de la Justice. Source :

<https://www.energie-cheval.fr/menu-principal/utilisations/anes-et-chevaux-mediateurs/mediation-cheval-en-milieu-carceral/>

- BOISSIN Thierry, *L'Équithérapie en milieu carcéral, une expérience réussie à la maison centrale d'Arles*, article consulté sur le site justice.gouv.fr, en date du 10/10/2013. Source : <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/lequithérapie-en-milieu-carceral-26106.html>
- CANIBEST *Des chiens d'assistance formés par des prisonniers* article consulté sur Canibest.com, l'école des chiens, source : <https://www.canibest.com/blog/103-des-chiens-d-assistance-formes-par-des-prisonniers.html>
- CARSON Larry, *USA : des prisonniers prennent soin de chiens abandonnés*. Article du 02/08/2019 pour le site 30 millions d'amis. Source : <https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/16966-usa-des-prisonniers-prennent-soin-de-chiens-abandonnes/#:~:text=Gr%C3%A2ce%20%C3%A0%20cette%20relation%2C%20les,%20s'%C3%A9meut%20un%20d%C3%A9tenu>
- DIENER Anne Marie, *La thérapie assistée par les animaux proposée par l'établissement pénitentiaire de Saxerriet donne des résultats surprenants* – article consulté sur le site info prison, bulletin info 1/2013 informations sur l'exécution des peines et mesures, source : https://infoprison.ch/wp-content/uploads/2020/11/bulletin_9_ib-1301-anes_investis_mission_therapeutique.pdf
- DROIN Marine, *La zoothérapie - médiation animale en milieu carcéral*. Article du 4/08/2021 consulté sur le site Zooca. Source : <https://www.zooca.fr/post/mediationanimale-prisons>
- GRILLET Claire et DURAND Anne Lise, *Le chien médiateur en maison d'arrêt*, article consulté sur le site : De la main à la patte. Source : <https://de-la-main-a-la-patte.fr/le-chien-un-mediateur-en-maison-darret/>
- MAIRESSE Stéphan, <https://blog.revolve.team/2020/09/29/mediation-animale-milieu-carceral/> (consulté en décembre 2021)
- RAOUDI Mohamed, *Les relations humaines en prison*, article du 08/12/2003, consulté sur le site prison.eu.org. Source : <http://prison.eu.org/2-ii-les-relations-humaines-en> (consulté le 10 juin 2022)

- VILAFRANCA Renaud, *Des poules emménagent à la prison pour mineurs de Porcheville*. Article du 21/03/2018 consulté sur le site de : Actu.fr. Source : https://actu.fr/ile-de-france/porcheville_78501/porcheville-poules-emmenagent-prison-mineurs_15994793.html
- VAN CAEYSEELE Julien, *A la prison de Melun, des animaux sont chouchoutés par les détenus*. Article du 02/02/2020 consulté sur le site : Actu.fr. Source : https://actu.fr/ile-de-france/melun_77288/seine-marne-prison-melun-animaux-sont-chouchoutes-par-detenus_30935437.html

Autres sources internet :

- 3 bénéfices de la médiation animale : <https://fondation-apsommer.org/3-benefices-de-la-mediation-animale/>
- AMAC14 : <https://amac14.skyrock.com/3.html>
- Équ'idée, Le magazine en ligne de l'actualité technique et scientifique équin : https://mediatheque.ifce.fr/doc_num.php?explnum_id=23133
- Grainesdepaix.org : <https://www.grainesdepaix.org/fr/ressources/dictionnaire/life-skills>
- Justice.gouv.fr : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/STAT_STMF_2022_06.pdf (chiffres consultés le 7 juillet 2022)
- Lajusticerecrute.fr : <https://lajusticerecrute.fr/metiers/surveillant-penitentiaire#:~:text=SURVEILLANT%20P%C3%89NITENTIAIRE&text=Vous%20serez%20garant%20de%20la,d%20insertion%20et%20de%20probation>
- OIP.org : <https://oip.org/temoignage/les-maux-de-la-prison/> , <https://oip.org/temoignage/la-prison-des-sens-interdits/> et <https://oip.org/decrypter/thematiques/violences-carcerales/>
- Puppiesbehindbars.com : <http://www.puppiesbehindbars.com/mission>
- Vie-publique.fr : Fiche thématique : qu'est ce que l'administration pénitentiaire. Source : <https://www.vie-publique.fr/fiches/268772-quest-ce-que-ladministration-penitentiaire>
- UFAP.fr : <http://www.ufap.fr/cela-devait-arriver/> (page consultée le 30 juillet 2022)

INDEX THÉMATIQUE

Acteurs du processus en médiation animale : p.10, p.16, p.18, p.20, p.30, p.32, p.42, p.47 et 48.

Ânes (médiation par les) : p. 2, p.15, p.18, p.27.

Arles (maison centrale d') : p.4, p.8, p.19, p. 28 à 30, p.34, p.37, p.39, p.41, p.42.

Cheval : p.2, p.3, p.4, p.14, p.18, p.19, p.21, p.24, p.28, p.31, p.33.

Chien : p.1, p.4, p.11, p.14, p.15, p.19, p.20, p.22, p.33 et 34.

Émotion(s) :

- Gestion et expression : p. 10, p.20 et 21.
- Retrouver ses émotions : p.14, 15 et 16, p. 41.
- Réflexion sur les émotions : p.13, p.17 à 20.

Isolement :

- Solitude : pp. 8 à 13.
- Sensoriel : p.13 et 14.

Médiation équine :

- Public cible : p.10.
- Stage de médiation équine en milieu ouvert : p.22.
- Médiation équine au centre pénitentiaire pour femmes (Rennes) : p.28, p.40, p.49.
- Des Camargues et des Hommes (Arles) : p.8, p.28, p.30, p.39, p.41, p.42.
- Poney-parloirs : p.30, p.31, p.32.

Personnel pénitentiaire : p.5, p.6, p.7, p.21, p.35 à 38, p.40 à 50.

Processus :

- De médiation animale : p.4, p.5, p.11, p.15, p.16, p.18 à 20, p.23, p.28, p.39.
- De réinsertion : p.6, p.7, p.25, p.26, p.31, p.37, p.46.

Rennes (centre pénitentiaire pour femmes de) :

- Médiation équine : p.4, p.7, p.37, p.40, p.49.
- Film « les caresses de l'ombre » : p.14, p.24, p.28.

Récidive (lutte contre la) : p.3, p.21, p.26, p.29.

Réinsertion : p.2, p.3, p.6 et 7, p.23, p.25, p.29, p.31, p.32, p.37, p.44, p.49.

Relations :

- Animal/humain : p.1
- Relation humaines, liens à autrui : p.3, p.7, p.9, p.16 p.20 p.29 à 32, p.39.
- Relations positives : p.42, p.43, p.46 et 47, p.49.

Sécurité dynamique : p.5, p.6, p.7, p.10, p.12, p.20, p.23 & 24, p.32, p.36 & 37, p.41 & 42, p.46 à 49.

Strasbourg (maison d'arrêt) :

- Ménagerie : p.2, p.11, p.22, p.30, p.33.

- Médiation animale (interventions temporaires) : p.4, p.19.
Suicide : p.3, p.4, p.9, p.12, p.26, p.49.
Violence : p.4, p.6, p.8 à 10, p.12, p.18 à 20, p.24, p.38, p.49 et 50.
Vulnérabilité : p.9 et p.10.

ANNEXES :

ANNEXE N° 1 : Document écrit présentant le projet de médiation animale au Quartier Mineur de la Maison d'arrêt de Caen par l'AMAC14, en date du mois de novembre 2017. (7 pages), p.59 À 66

**Projet : Médiation Animale au Quartier Mineur
de la Maison d'Arrêt de CAEN.**

**Intervenant : Association de Médiation Animale du
Calvados « AMAC »**

**« Développer l'habileté psychosociale par la médiation
animale ».**



Novembre 2017

Sommaire

Pourquoi la médiation animale en milieu carcéral	3
Présentation de l'AMAC	3
• Les objectifs de l'AMAC	4
• Les différentes activités proposées	4
• Le rôle de l'intervenante	4
La médiation animale au milieu carcéral	5
• Les objectifs des séances	5
• Les objectifs du programme	5
• Rôle de l'animal	5
• Les modalités d'intervention	6
• Le public concerné	6
• L'intervenante	6
• Les animaux	6
• Les activités	6
• Les modalités d'évaluation	7
• Le budget	7
• Les perspectives	7

2.

Pourquoi la médiation animale auprès des mineurs en milieu carcéral ?

La médiation animale s'appuie sur le lien ancestral qui existe entre l'être humain et l'animal pour venir en aide aux personnes fragilisées. Cette méthode est basée sur la relation instaurée entre le mineur, l'animal et l'intervenant.

En ce qui concerne le projet de médiation animale sur le Quartier Mineur de la Maison d'arrêt, l'objectif est d'apaiser et de créer ou recréer des liens sociaux, en utilisant l'animal comme médiateur, lors de séances collectives ou individuelles autour et avec l'aide de l'animal, là où il n'y a plus ou peu de contact avec les autres mineurs, le personnel de détention et parfois les familles.

Notre base de travail est l'échange avec les mineurs incarcérés. De par sa nature calme, sociable et joueuse, l'animal invite la ou les personnes à interagir avec lui.

Les échanges se font par le toucher, les caresses, le jeu et l'attention réciproque, l'animal est là pour le mineur, lui procurant un sentiment de sécurité et lui permettant ainsi de prendre ou reprendre confiance en lui. Il accepte le jeune telle qu'il est, avec ses difficultés et ses peurs, sans jamais juger, lui apportant toute son affection et sa tendresse.

C'est par ce respect et ce non-jugement que le mineur incarcéré va oser agir et être valorisé.

L'animal dépasse la frontière du langage en utilisant des systèmes de communication accessibles à tous, c'est à travers cette compréhension mutuelle que le jeune va trouver une oreille attentive à qui il pourra confier ses inquiétudes et ses peines et ainsi accéder plus facilement à la sérénité.

C'est à ce moment qu'un climat de confiance sera instauré, que l'animal aura joué son rôle de médiateur et que les échanges entre le jeune, l'intervenante et l'ensemble des acteurs du quartier mineur pourront véritablement commencer.

Présentation de l'AMAC (Association de Médiation Animale du Calvados)

L'AMAC est une association loi 1901 créée en juin 2013, qui a pour objectif la mise en place d'Activités Associant l'Animal dans différentes structures d'insertion, d'éducation, de soins, d'animation et en milieu carcéral.

Les objectifs de l'association...

L'objectif principal est la mise en place d'Activités Associant l'Animal dans une démarche sociale, éducative, thérapeutique et de loisirs, en veillant à ne nuire ni aux sujets bénéficiaires, ni à l'animal, ni aux intervenants et personnels encadrant des structures accueillantes.

Pour les structures, la mise en place d'AAA (Activités Associant l'Animal) permet à l'équipe pluridisciplinaire de s'investir dans un projet commun, de faciliter la communication avec et entre les bénéficiaires et au sein de l'équipe. L'introduction d'un animal dans un établissement de détention quel qu'il soit, favorise les contacts, déclenche des émotions, stimule, apaise, dynamise... Facilite les soins, les relations, diminue l'agressivité et facilite les échanges. Ce qui permet une approche différente et améliore les relations sociales pour aborder les activités, le travail, les soins dans de meilleures conditions.

Pour les bénéficiaires, l'animal apporte un soutien affectif, il ne juge pas, ne trahit pas, il est un confident, il rassure par sa fidélité et son pouvoir d'écoute. C'est un dérivatif à l'anxiété, il installe la et/ou les personnes dans une sécurité affective qui permet l'expression de ses émotions et de ses angoisses et qui facilite les soins.

L'animal stimule l'imaginaire, les processus cognitifs et la créativité, il pousse la personne à communiquer et permet d'acquérir une autonomie dans la relation à l'autre. C'est un médiateur entre les individus.

Les différentes activités proposées...

Dans les Activités Associant l'Animal que propose l'AMAC, aucun programme n'est imposé. Cependant, des conditions sont définies avec les équipes éducatives, de soins ou d'animation des différentes structures, afin d'avoir une pratique saine et adaptée au public bénéficiaire, à l'animal et la structure.

Les activités à caractère social :

Animation de groupe de parole et d'activités collectives et/ou individuelles autour et avec l'aide du chien, pour un public en grandes difficultés sociales, scolaires, relationnelles et familiales qui est accueilli au sein d'une structure institutionnelle (milieu carcéral, MESC, AEMO, foyers d'hébergement, ITEP...). Les activités sont associées à un projet d'orientation sociale et en collaboration avec l'équipe éducative.

Les activités à caractère éducatif et/ou thérapeutique:

Mise en place d'animations autour de la prévention des morsures et du respect de l'animal. Activités autour de l'animal pour favoriser l'intégration des enfants, adolescents et adultes atteints de troubles sévères du comportement dans un groupe et/ou une activité collective. Les animations et activités sont associées au projet éducatif et en collaboration avec les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et s'ils le souhaitent, les surveillants de l'Administration Pénitentiaire. Dans ces activités, ni l'animal, ni l'intervenante ne sont des thérapeutes. L'animal ne guérit pas mais apporte des bénéfices qui peuvent permettre de faciliter les soins et améliorer et/ou faciliter les relations avec les mineurs.

Le rôle de l'intervenante...

Concernant les AAA, son rôle principal est l'animation des activités auprès des mineurs par le biais des différents projets mis en place par l'association. L'intervenante doit s'assurer du bien-être de l'animal et des bénéficiaires, du bon fonctionnement des activités, savoir repérer les dysfonctionnements, communiquer avec les équipes en place, mais aussi évaluer les activités par un travail permanent d'observation et d'analyse des comportements, des besoins et des difficultés rencontrées.

Concernant l'animal, son rôle est d'organiser sa vie et ses activités, de gérer son temps de travail, de repos et de détente. De veiller à son état de santé, son hygiène et son bien-être, de gérer les risques et les contraintes de l'intégration d'un animal en détention.

La médiation animale en milieu carcéral...

Les objectifs des séances de "médiation animale" au quartier mineurs sont multiples :

- Diminuer l'agressivité entre les mineurs détenus
- Diminuer l'agressivité entre les mineurs détenus et tous les intervenants du Quartier mineur.
- Augmenter la socialisation du mineur et le mettre en valeur dans ses activités
- Augmenter les échanges positifs, améliorer le moral, lutter contre le suicide
- Favoriser une communication plus fréquente, faire oublier pour un moment les soucis.
- Aider à verbaliser ses émotions et à sortir de l'isolement ; Libérer la parole
- Activités de loisirs, de détente (ramener un peu « d'humanité » dans un lieu de privation de liberté)
- Travailler le respect de l'autre, le partage, la patience

Les objectifs du programme:

Apaiser, responsabiliser et faciliter la réinsertion des mineurs détenus

Adoucir l'ensemble de la détention.

Développement de l'accompagnement psychosocial des mineurs détenus

Restaurer un univers sensoriel par le contact avec l'animal

Un programme qui...

- Amène les mineurs à vouloir travailler sur eux-mêmes pour changer
- Produit des bénéfices multiples dans tous les quartiers de la prison
- Intéresse davantage chaque jour mineurs détenus, personnels et acteurs extérieurs
- Génère un cercle vertueux par son action sur les mineurs et le personnel
- Doit bénéficier de l'appui et de l'engagement de la direction d'établissement.

Le rôle de l'animal...

1. Pour les mineurs détenus:

- Un médiateur,
- Un facilitateur de communication,
- Un confident, un réconfort
- Un soutien pour atténuer la souffrance et lutter contre l'isolement
- Une aide pour favoriser le respect d'autrui

2. Pour les membres du personnel :

- Diminuer le stress
- Amener les mineurs détenus à mieux communiquer entre eux mais aussi avec le personnel éducatif et carcéral
- Atténuer l'agressivité entre mineurs et surveillants
- Être un agent anti-stress sur les agents intervenants au QM
- Augmenter des échanges avec les membres du personnel

3. pour l'établissement :

- Atténuer certains troubles comme l'agressivité, l'agitation, la violence, l'instabilité.
- Permettre à l'équipe pluridisciplinaire de s'investir dans un projet commun.

Ni l'animal, ni l'intervenante ne sont des thérapeutes.

L'animal ne guérit pas mais apporte des bénéfices qui peuvent permettre de faciliter l'échange et d'accompagner les mineurs vers un mieux-être.

Les modalités d'intervention...

En amont de la mise en place des séances, une réunion d'information est mise en place dans le but d'informer le personnel de la Maison d'Arrêt concernant les activités de médiation animale.

- **Le public concerné** : La médiation animale est à destination de tous les mineurs détenus
- **L'intervenante** : Mme Frédérique GAUTIER, médiatrice sociale et intervenante en médiation animal. Avec une expérience de 5 ans au centre pénitentiaire de Caen et de 18 mois au quartier mineurs.
- **Les animaux** :
3 chiens : Gospel 6 ans, femelle Labrador, chienne d'accompagnement social formée par l'association Hand'chiens, Ivoire, femelle Golden Retriever et Lucky, mâle Bichon Havanais, tous les deux éduqués spécialement pour les Activités Associant l'Animal.
6 Cochons d'inde : Pépite, Doudoune, Neige, Malaga, Bizarre et Caramel

Séances pour les mineurs avec de courtes peines, avec un groupe de 2 à 3 mineurs maximum afin de faciliter les échanges et les interactions avec les chiens et les cochons d'Inde.

- **Travail sur l'éducation positive (chien)**, ce qui demande au jeune de trouver les solutions pour que le chien effectue les commandes sans contrainte, c'est une méthode où l'animale doit être appréhendé avec joie et douceur, cela nous permet de travailler la relation à l'autre, le respect, à réfléchir sur les codes de communication adaptés à chaque situation.
- **Toilettage**, par le soin aux animaux, l'intervenante aborde des sujets parfois difficiles comme l'hygiène, la maladie, le respect de son corps...
- **Ethologie**, par l'étude et l'analyse du comportement animal nous pouvons faire un transfert sur le comportement humain.
- **Des moments de jeux et de détente**, parce que c'est avant tout un moment de lâcher prise où les jeunes doivent pouvoir s'imaginer en dehors des murs de la détention...

Séances pour les mineurs avec de longues peines, sur le même principe que pour les courtes peines :

- Travail sur l'éducation positive
- Toilettage
- Ethologie
- Des moments de jeux et de détente

Avec la mise en place de projets citoyens qui demandent aux mineurs un investissement sur le long terme :

- **Participation à l'éducation du chien par les signes**, apprendre au chien les commandes de base en associant des signes pour préparer un projet de séances de médiation animale avec des enfants sourds et muets.
- **Participation à la création d'activités autour et avec l'animal à destination des différents bénéficiaires de l'AMAC**, EHPAD, FQA, MAS, IME, ASE..., réalisation de jeux de plateau, jeux de cartes, puzzles, memory et autres activités....
- **Participation à l'élaboration d'une exposition sur la médiation animale en milieu carcéral.**

Les modalités d'évaluation...

Le mode d'évaluation est dans un premier temps l'observation du changement du comportement des mineurs détenus avec la mise en place de grilles d'observation et de questionnaires (en respectant la confidentialité).

Dans un deuxième temps, des réunions avec le personnel de la PJJ, de l'AMAC et de l'AP qui travaillent en étroite relation avec les mineurs détenus inscrits sur le programme, pour recueillir les ressentis de chacun et évaluer les bienfaits ou méfaits des activités.

Dans un troisième temps, une rencontre avec l'ensemble du personnel de la détention et l'AMAC afin de mesurer l'impact des AAA sur les mineurs, les surveillants et la vie de la détention en général.

Le budget...

Voir devis en pièce jointe.

Les perspectives...

A court terme :

La mise en place des séances de médiation animale.

L'évaluation de l'action afin d'en mesurer l'impact sur l'ensemble de la détention et les moyens de la rendre pérenne.

A long terme :

L'objectif est d'amener le mineur détenu à se sentir utile et responsable, à acquérir une autonomie et une confiance en soi et à s'investir affectivement et physiquement dans la prise en charge de l'animal.

Susciter des vocations : Intégrer une formation qualifiante, le certificat de capacité aux soins des animaux permet d'attester de ses connaissances relatives aux besoins physiologiques, biologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie. Par ce biais, la médiation animale au Quartier Mineur de la Maison d'Arrêt pourrait prendre un caractère professionnalisant.

TABLE DES MATIÈRES :

LISTE DES ABRÉVIATIONS :.....	3
SOMMAIRE :	4
INTRODUCTION.....	1

PARTIE 1. LA MÉDIATION ANIMALE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA RÉINSERTION DES PERSONNES DÉTENUES POUR AMORCER UNE DYNAMIQUE DE CHANGEMENT. 8

Chapitre 1. La médiation animale, un soutien pour renouer des liens avec son environnement et devenir autonome sur le chemin de la réinsertion..... 9

I. La médiation animale, une aide pour renouer le lien avec soi-même et avec autrui.....	9
A. Lutter contre la solitude et ses effets délétères.....	9
1. Combattre la solitude choisie ou subie.....	9
2. Retrouver la notion de l'espace-temps	11
3. Diminuer sa détresse psychique par la communication et l'échange.	12
B. Agir contre son émoussement sensoriel et affectif.....	13
1. Stimuler de nouveau ses cinq sens	13
2. Retrouver des sentiments oubliés	15
II. La médiation animale, un chemin vers l'autonomie par l'acquisition d'habiletés psychosociales.	17
A. Travailler ses compétences émotionnelles pour s'ajuster dans ses relations à autrui	17
1. Observer et comprendre la signification du comportement des animaux.	18
2. Être accompagné par un professionnel dans sa prise de conscience émotionnelle.	19
3. Apprendre la gestion de ses émotions	21
B. Se doter de compétences relationnelles.....	21
1. Décrypter la communication non verbale pour mieux s'adapter	22
2. Développer son empathie	22
3. Travailler son aptitude à collaborer en groupe.....	23
C. Acquérir des compétences cognitives pour prendre ses décisions sans être influencé : l'empowerment	24

Chapitre 2 : Le processus de médiation animale, initiateur d'un travail sur soi et sur ses relations à autrui. 25

I. La médiation animale, une incitation à faire une introspection pour préparer au mieux son avenir.	25
A. Reconquérir son estime d'elle même	26
B. Préparer son avenir à l'aide de la médiation animale.....	28
1. Accepter de travailler sur les faits commis	28
3. Dessiner son projet d'exécution de peine et de sortie	29
II. La médiation animale, un appui pour restaurer ses liens avec la société extérieure	29

A. Retisser du lien avec l'extérieur et rétablir les liens familiaux.	30
B. La médiation animale, un moyen pour tenter de se réinsérer en étant utile à la société ?.....	32
1. Être utile à la société	32
2. Contribuer au changement du regard porté sur la personne détenue par la société ?.....	34

PARTIE 2 LA MÉDIATION ANIMALE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ DYNAMIQUE : INSTAURER DES RELATIONS POSITIVES POUR UNE MEILLEURE GESTION DES CONFLITS.....35

Chapitre 1. La médiation animale pour changer le regard porté sur autrui au sein de la détention afin de construire des relations positives..... 38

I. Changer le regard entre individus de statuts semblables au sein de la détention via la médiation animale.....	39
A. Tisser des liens entre personnes détenues grâce aux activités de médiation animale en groupe.	39
II. Par la médiation animale, favoriser la reconnaissance mutuelle entre personnes détenues et surveillants	40
A. Une évolution positive chez le personnel pénitentiaire de la considération pour la personne détenue.	40
B. Un regard nouveau des personnes détenues sur les agents de surveillance.	41

Chapitre 2. Le processus de médiation animale, un renfort à la mise en œuvre effective de la sécurité dynamique via la construction de relations positives et une meilleure gestion des conflits..... 43

I. La médiation animale pour permettre à chacun d'accepter sa situation et pérenniser les relations positives en détention.....	43
A. Réviser la posture et les pratiques professionnelles du surveillant pour concilier mission de réinsertion et l'impératif sécuritaire	43
B. Une meilleure acceptation de son statut par la personne détenue	45
C. La co-construction et la pérennisation de relations positives et respectueuses entre agents pénitentiaires et personnes détenues	46
II. La médiation animale, promotrice de la circulation des informations pour l'amélioration de la gestion des conflits et une application effective de la sécurité dynamique.	47
A. La médiation animale, initiatrice et incitatrice d'une meilleure circulation des informations en détention.....	47
B. Favoriser une cohabitation plus pacifique en détention via une communication rétablie et donc la résolution facilitée des conflits.....	48

CONCLUSION : 49

Bibliographie : 51

Ouvrages généraux :.....	51
--------------------------	----

Films :.....	52
Articles issus d'un journal ou d'une revue :.....	53
Articles internet :.....	54
Autres sources internet :.....	56
INDEX THÉMATIQUE	57
ANNEXES :	58
TABLE DES MATIÈRES :.....	65

RÉSUMÉ

En cette fin d'août 2022, la polémique fait rage partout en France au sujet d'une course de karting au centre pénitentiaire de Fresnes. Cette course mêlant détenus et gardiens est fortement décriée par plusieurs syndicats de surveillants pénitentiaires qui y voient une occupation de «club med». Tout un chacun s'empare de la question et s'indigne devant cette activité futile et coûteuse.

Bien que plus discrète, la question de la médiation animale en milieu pénitentiaire est tout aussi épineuse. Elle est considérée comme une distraction puérile qui amuse les délinquants avec l'argent du contribuable. Elle souffre également de préjugés aussi bien dans la société extérieure que chez les agents de surveillance.

Ces derniers sont peu favorables à l'activité de médiation animale et ignorent en quoi elle peut leur être utile. Certains d'entre eux ne se sentent pas concernés par la mission de réinsertion et axent leur travail sur le maintien de l'ordre et de la sécurité.

Toutefois, la médiation animale peut contribuer à la sécurité dynamique. Elle peut transformer les relations surveillant/personne détenue, faciliter la résolution des conflits et donc appuyer le maintien de l'ordre au sein de l'établissement.

Une détention calme permet aux agents de mettre en avant leur rôle socialisant, d'être plus à l'écoute et disponibles ainsi que de travailler sur le processus de réinsertion soutenus par les intervenants. Les personnes détenues sont menées à se réconcilier avec elles mêmes, à renouer le lien avec l'extérieur mais aussi avec les agents pénitentiaires et leurs codétenus. C'est un cercle vertueux.

L'objectif de ce mémoire est d'amener le personnel pénitentiaire à changer son regard sur la médiation animale en détention.

Il y a vingt ans, faire entrer un chien en maison de retraite était considéré comme non hygiénique. Aujourd'hui, cela semble parfaitement normal et accepté par tous.

Notons que l'administration pénitentiaire s'empare progressivement du sujet de la médiation animale en milieu carcéral. Ceci se met en place via la commande d'un livre blanc référentiel sur les pratiques de médiation animale ainsi que d'un comité de pilotage sur le sujet. Elle montre ainsi sa volonté d'encadrer au mieux ces interventions afin de les valoriser et les rendre crédibles au regard de la société.

Nous constatons que le personnel de surveillance est mené à changer de regard sur les personnes détenues en participant au cotés des stagiaires à ces actions. Inclure d'avantage les surveillants dans les activités de médiation animale permettra donc de contribuer à l'amélioration des relations en détention, soutenir la sécurité dynamique et contribuer à la réinsertion des personnes détenues.